

L'Alcan ferme son usine de soude caustique

JONQUIERE — La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, SE-CAL, a décidé de ne pas rouvrir son usine de soude caustique à Jonquière. C'est ce qu'a fait savoir aujourd'hui le directeur de l'Usine Vaudreuil, M. Jean Minville.

Entre autres raisons à l'origine de

sa décision, Alcan a mentionné les \$2 millions qu'il en coûterait environ pour réparer les dommages causés pendant la grève de cinq mois et demi déclenchée le 3 juin 1976, de même que les immobilisations importantes qu'il lui faudrait engager pour se conformer aux nouvelles normes anti-pollution que le gouvernement doit émettre. De tels frais ne permettraient pas d'exploiter cette usine à des prix concurrentiels, selon l'Alcan.

Les installations d'Alcan avaient une capacité annuelle de 50,000 tonnes de soude caustique, ce qui correspond à près de 40 pour cent des besoins de la Société au Canada. La fermeture définitive de l'usine entraînera la perte de quelque 80 emplois, mais les employés touchés ont déjà été réaffectés ailleurs dans l'entreprise.

Précisons que la soude caustique sert à extraire l'alumine de la bauxite.

Grève évitée

MONTREAL (PC) (dernière heure) — Les policiers de la Communauté urbaine ont accepté dans une proportion de 59 pour cent les offres de l'autorité municipale et toute menace de grève est donc écartée, a-t-on appris tard en soirée.

L'acceptation du fait français est primordiale

— Trudeau

TORONTO (PC) — La montée du mouvement séparatiste au Québec constitue la réaction des Québécois à un sentiment que la plupart des Canadiens "n'acceptent pas le fait français", a déclaré jeudi le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Toronto.

Le fait français, dit-il, est soit ignoré par des gens apathiques ou tout simplement rejeté par ceux qui estiment qu'on veut "leur enfoncer le français dans la gorge".

Les Québécois réalisent de plus en plus que les Canadiens anglais n'acceptent pas le fait que "20 p.c. de notre peuple ne parlent aucune autre langue que le français".

"C'est là que nos difficultés actuelles prennent leurs racines", a dit M. Trudeau.

Le premier ministre a ajouté que cela faisait une dizaine d'années que son gouvernement s'efforçait de reconnaître le fait français, mais de toute évidence les Canadiens français n'en sont pas convaincus.

"Tant que le Canada n'aura pas accepté le fait français... nous n'aurons pas un pays uni", dit-il.

Le chef du gouvernement fédéral estime qu'il n'y a pas de place pour plus de deux langues officielles.

Répondant à des questions au sujet des droits linguistiques des autres minorités du Canada, M. Trudeau a dit que le programme fédéral de multiculturalisme était suffisant.

Abordant, au cours de la même conférence de presse, la question du rapatriement de la constitution, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral ne la considèrerait plus aussi urgente qu'avant la victoire remportée par le Parti québécois le 15 novembre.

La constitution "n'est plus une priorité immédiate pour le gouvernement fédéral, dit-il. Elle a été bloquée".

L'indifférence manifestée par M. René Lévesque à l'endroit du sort de la constitution est un des obstacles. Mais il espère que l'attitude de M. Lévesque n'empêcherait pas la solution du problème aussi rapidement que le souhaite le gouvernement.

Toutefois, le rythme a été sensiblement ralenti par d'autres gouvernements provinciaux.

M. Trudeau a ajouté qu'il s'en voudrait de "gaspiller" le temps et l'énergie du public en essayant de rapatrier la constitution.

Le gouvernement fédéral préfère toujours la rapatriation de Grande-Bretagne avec une formule d'amendement déjà attachée.

Le rapatriement de la constitution est retardé par des divergences de vues entre les provinces sur la formule d'amendement. Et, M. Trudeau a répété que son gouvernement n'en ferait rien sans le consentement des provinces.

EN BREF

Responsabilités des Québécois

Selon l'ancien ministre des Finances Raymond Garneau, ce sera bien plus l'effort individuel que l'intervention de l'Etat qui assurera le développement collectif des Québécois.

En page A 9

La CALPA coupable

L'Association canadienne des pilotes de ligne a été reconnue coupable d'outrage à la magistrature. Le juge A. Cattnach a décrété que les leaders syndicaux n'avaient pas réalisé tous les efforts possibles afin de faire respecter une injonction en juin dernier.

En page A 10

Démission de Warren

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Don Jamieson, a formellement démenti hier que l'ambassadeur J. H. Warren démissionne de son poste en raison d'un différend avec le premier ministre Trudeau.

En page B 9

SPORTS

Tournoi pee wee

Le Royal de Kénogami maintient son allure victorieuse au tournoi pee wee de Québec en méritant une autre victoire.

Page B 1

Impatients

Les joueurs des Barons de Cleveland sont à bout de patience et ils menacent de ne pas jouer ce soir alors qu'ils doivent affronter le Colorado.

Page B 1

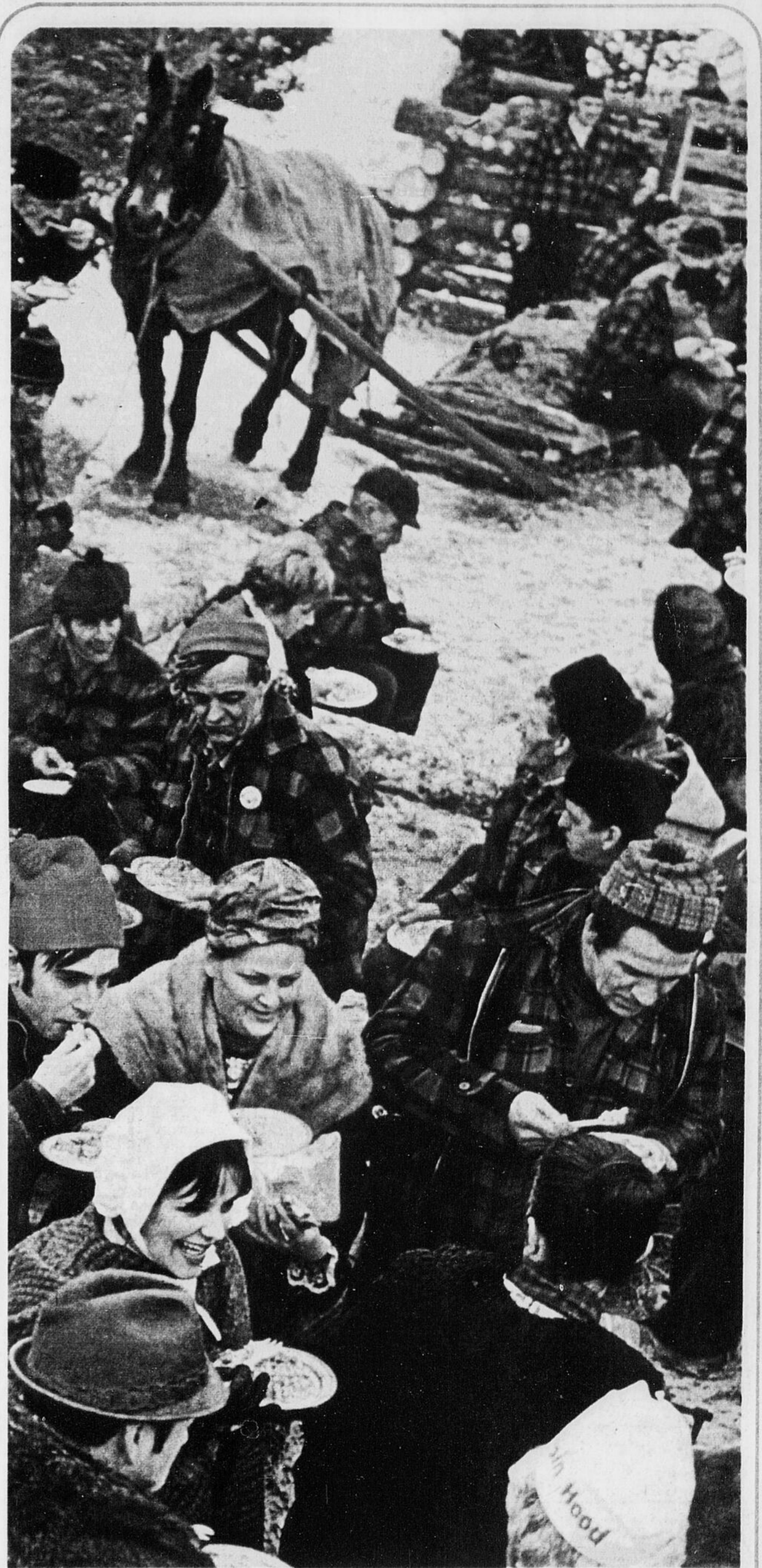
SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 6
— Bridge	B 8
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Horoscopes	B 8
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 8
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8



SALUT AU CABINET — Un agent de la GRC salue alors que le premier ministre Trudeau entre dans une chambre de l'hôtel Royal York à Toronto, pour une réunion du cabinet fédéral. C'était la première fois qu'un cabinet fédéral au complet se réunissait à Toronto.

(Téléphoto PC)



Vendredi, le 18 février "1877"

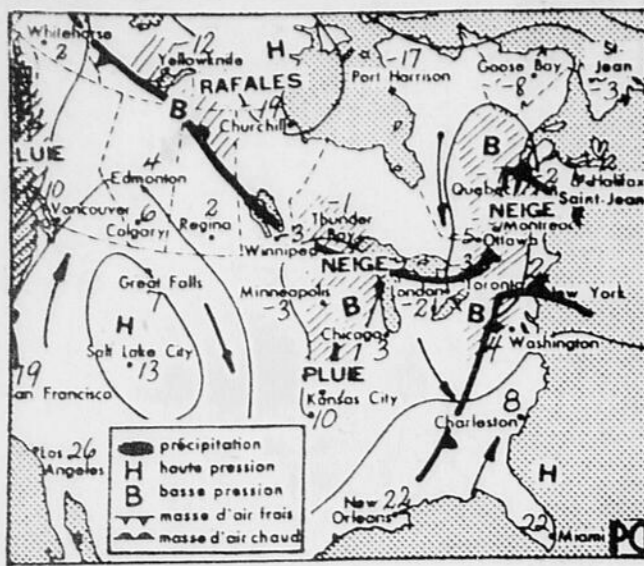
- 7h00: Déjeuner chez le Père Tom, Place Séville.
- 8h00: Déjeuner des Placoteux, hôtel Champlain.
- 10h00: Ouverture du Centre d'accueil, parc Rosaire-Gauthier.
- 12h00: Ouverture du Vieux-Marché, coin Racine et Morin.
- 13h00: La Grange à Gagnon, musique avec orchestre, jeux de cartes, dames, etc... de 13h00 à 21h00 (3ème étage du magasin Gagnon Frères).
- 14h00: Fête à Place du Saguenay, gigue, danse, musique, violoneux, dans le mail central.
- 15h00: Encans au Vieux-Marché, coin Racine et Morin.

- 19h00: Bain d'époque à la piscine de l'école Dominique-Racine, 985, rue Bégin, Chicoutimi, grande soirée aquatique en costumes de bain d'époque, jeux d'eau, démonstration, etc.
- 19h30: Vente à l'encan du cochon rôti à la "Cochonnerie" du Vieux-Marché, coin Racine et Morin.

- 19h30: Fin des activités de la journée de La Bonne Ménagère.
- 20h30: Soirée à l'Auberge Chez Pit, (même local que La Bonne Ménagère).
- 20h30: Chansons et musique d'époque, église Sacré-Coeur, 244, rue Bossé ouest.
- 21h00: Veillée des jeunes saguenéennes de 14 à 18 ans, au sous-sol de l'église du Christ-Roi.
- 21h00: Opérette du Carnaval-Souvenir Cancan, à l'Auditorium Dufour, 534, rue Jacques-Cartier est.
- 21h30: Veillée à l'ancienne.



METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: averse de neige. Accumulation, près de 2 cm. Maximum, près de moins 9. Aperçu pour samedi: averse de neige.

Chibougamau et Lac-Saint-Jean: enneigement suivi d'averses de neige. Accumulation, près de 2 cm. Maximum près de moins 12. Aperçu pour samedi: averse de neige.

Montréal et Outaouais: enneigement avec possibilité d'averses de neige. Maximum, près de moins 7. Aperçu pour samedi: nuageux.

Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: ensoleillé suivi d'enneigement en fin de journée. Possibilité d'averses de neige. Maximum, près de moins 8. Aperçu pour samedi: nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, près de moins 11. Aperçu pour samedi: averse de neige.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	6	11
Victoria	6	12
Edmonton	-10	4
Calgary	0	7
Saskatoon	-5	3
Régina	-4	3
Winnipeg	-15	-9
Churchill	-20	-20
Sudbury	-21	-1
Toronto	-11	-4
Ottawa	-27	-8
Montréal	-21	-10
Québec	-21	-9
Fredericton	-11	-3
Saint-Jean, N.-B.	-11	-6
Moncton	-8	-6
Halifax	-7	-3
Charlottetown	-6	-6
Saint-Jean, T.-N.	-6	-2
Chicago	-9	2
Detroit	-15	-6
Buffalo	-12	-8
Boston	-13	-5
New York	-9	-3
Washington	-8	1
Jacksonville	-3	11
Tampa	2	13
Miami	6	15
St. Louis	-8	9
Los Angeles	11	20
Nassau	12	22
Mexico	6	21
La Havane	16	17

La CECO n'a pas réussi à identifier le chef d'une opération frauduleuse

MONTREAL (PC) — Après trois journées d'audience consacrées à étudier la question, la Commission d'enquête sur le crime organisé n'a pas réussi à identifier l'âme dirigeante d'une opération boursière frauduleuse.

Selon le juge Denys Dionne, président de la commission, la CECO fait face à un véritable mystère. M. Dionne a formulé ce commentaire après avoir écouté pendant de longues heures le témoignage obscur d'Harry Workman, un homme d'affaires montréalais, ami de longue date de William Obront, ce grand argentier du monde interlope.

Ainsi, il restait impossible de savoir qui avait mystérieusement donné l'ordre de transiger les valeurs mobilières contenues dans le compte de Mitchell Bronfman.

Par ailleurs, le procureur Ronald Cohen a soulevé un

nouveau coin du voile pour donner un aperçu de ce que pouvait être un système de ventes sous pression dans le monde des maisons de courtage et de valeurs mobilières.

Plus particulièrement, il s'agissait d'une entreprise, la Castle Securities Ltd., plus tard appelée la Castel Securities (Québec) Ltd., et qui finalement est devenue la Michelin and Forey Inc.

Cette même entreprise qui a eu trois raisons sociales dans un très court laps de temps, avait, semble-t-il, trouvé le moyen de faire goûter au plus grand nombre possible de Québécois les nombreux avantages d'acheter des valeurs mobilières.

Selon les témoignages entendus au cours de la journée d'hier, les promoteurs de cette maison de courtage auraient réussi à mettre sur pied le plus ingénieux système de vente

sous pression dans ce domaine.

On a eu vent par exemple, qu'à partir de bottins téléphoniques de toutes les régions du Québec, les courtiers avaient rédigé ce qu'ils nommaient une liste de "bons poissons".

Pas à pas

Ces gens crédules étaient soit des prêtres, voire des curés, des avocats, des médecins, des dirigeants de petites entreprises et des personnes dont les revenus se situaient un peu au-dessus de la moyenne.

Une fois cette liste complétée, il ne suffisait plus que de monter un fichier et ouvrir la machine de vente.

Les téléphonistes (qualifiés) devaient alors entrer en communication avec ces gens et leur demander si ils étaient intéressés à re-

cevoir des renseignements pertinents sur la maison de courtage et les valeurs mobilières disponibles.

Aussitôt que le client en perspective démontrait un certain intérêt ou acceptait de recevoir ces renseignements, sa fiche était immédiatement reflétée à un premier contact (opener). Ce vendeur était celui qui devait commencer à "presser le citron". Pas trop fort toutefois pour ne pas l'effrayer.

Venait ensuite le "loader" ou un vendeur plus tenace. Il rencontrait habituellement le client et effectuait la première transaction. Si tout allait bien, si le vendeur avait bien fait son boulot, que le client semblait satisfait et intéressé, il devenait automatiquement un bon candidat pour le "boiler room" ou la chaufferie.

Là, semble-t-il, le "poisson" était instruit sur tous

les avantages de jouer à la bourse.

Jack Workman, le frère de Harry, était à l'emploi de cette maison de courtage, rebaptisée à trois reprises. Ses responsabilités avouées dans l'entreprise: surveiller les téléphonistes, donner des fiches aux vendeurs et récupérer les comptes non payés. A l'occasion, il signait les chèques.

Les comptes les plus fréquemment utilisés étaient ceux de Galena SA, Ravinia SA, Atlantida SA et International Discount and Transfer Corp., quatre entreprises de courtage de Panama.

Les actions les plus vendues étaient évidemment, de l'avis de Harry Workman, celles de A.I.S.

Resources Ltd. (90 p.c.) dont les principaux actionnaires sont MM. Frank O'Sullivan, Thomas Clarke, Orville Turnquest, Paul E. Michelin et Harry Workman. Cette dernière compagnie a son siège social à Nassau.

Les vendeurs, en grande majorité recrutés chez les francophones du Québec, reçoivent un salaire de \$125 par semaine. On sait, d'après les témoignages d'hier, qu'ils n'encaissaient pas de commissions spéciales pour vendre des actions de A.I.S. Resources.

Les frères Workman sont catégoriques. De toute façon, tout le monde sait qu'il est illégal de donner une commission pour qu'un vendeur pousse des valeurs immobilières particulières au détriment des autres.

Aucun suspect pour le meurtre

CHICOUTIMI — La police ne détient aucun suspect concernant le meurtre de M. Léo-Paul Côté, 50 ans, survenu lundi matin, sur la route 170, non loin du Club des policiers.

Le corps criblé de 10 balles du résident du rang Saint-Pierre a été découvert à six heures, lundi matin, et la police tente de localiser le chauffeur de la charrette qui a passé près de la camionnette de la victime.

Ce chauffeur n'est nullement considéré comme suspect mais selon la police, il pourrait apporter des éléments importants qui

seraient de nature à faire démarrer l'enquête.

La police a détenu, durant 12 heures, une femme, mais elle a été libérée. Depuis lors, l'enquête se poursuit et tout le secteur du rang Saint-Pierre a été ratissé, mais en vain.

Toutes les indications sont vérifiées avec minutie par les deux responsables de l'enquête, les investigateurs Marcel Caton et Julien Gaudreault.

On ne désespère pas, dans les milieux policiers de Chicoutimi d'aboutir à l'arrestation d'un ou des coupables, mais le travail est lent et difficile, selon un enquêteur.

Un conseiller de Mistassini accusé de vol de document

MISTASSINI — Après l'enquête publique de Dolbeau, c'est maintenant au tour d'un conseiller municipal de Mistassini de se retrouver dans l'eau bouillante, à titre personnel cependant. Il s'agit de M. Benoit Rousseau, contre qui le ministère du Revenu du Québec a porté une accusation de vol de documents avec effraction.

Le vol de documents dont on accuse M. Rousseau a été effectué le 10 décembre dernier, aux bureaux du ministère du Revenu, à Québec. Bien qu'on ne connaisse pas les circonstances exactes du méfait, il appert que l'auteur aurait usé de fausse représentation et, par la suite, aurait commis un délit d'effraction pour arriver à ses fins.

Vers la fin du mois de novembre, ou au début du mois de décembre, le bureau des enquêtes spéciales du ministère du Revenu a effectué des perquisitions surprises à l'intérieur de diverses entreprises où M. Rousseau, ou des membres de sa famille, possèdent des intérêts financiers. Au nombre de ces entreprises, on nomme le motel Chute des Pères, le motel Datsun, le motel Saint-Michel et le garage Datsun.

De sérieux soupçons de fraude fiscale ont incité le bureau des enquêtes fiscales du ministère du Revenu à perquisitionner dans les entreprises en question. D'ailleurs, selon l'enquêteur Yves Morissette, de Québec, le bureau ne pose pas de tels gestes sans raisons valables. Les enquêteurs doivent préalablement avoir obtenu mandat de la Cour des sessions de la paix.

Il y a tout lieu de croire que les mêmes documents auraient été dérobés, en tout ou en partie, aux bureaux du ministère du Revenu du Québec. Dans l'accusation portée contre M. Rousseau, on mentionne un vol de documents "d'une valeur indéterminée".

M. Benoit Rousseau a déjà comparu à son enquête préliminaire le 28 décembre dernier. Il fut libéré, moyennant un cautionnement de \$500, après avoir plaidé non coupable au chef d'accusation qu'on faisait peser sur lui.

Celui-ci subira son procès le 28 mars prochain, à Québec, devant un juge de la Cour des sessions de la paix.

AU PALAIS DE JUSTICE

Brouillard accusé de séquestration, d'arme illégal vol qualifié et port

CHICOUTIMI — Germain Brouillard, de Jonquière, devra subir son procès aux Assises criminelles sous huit chefs d'accusation, soit pour vol qualifié, à la Banque Royale de Chicoutimi-Nord; pour séquestration du gérant de banque; pour recel; déguisement; port d'arme illégal; complot pour commettre un acte criminel et pour vol d'automobile.

Le juge Louis-René Lagacé a rendu sa décision, hier avant-midi, après une enquête préliminaire de deux jours et demi ou 14 témoins ont été entendus.

Après la décision de la Cour, Me Denis Vaillancourt, qui officiait pour la Couronne, a mis en preuve le dossier judiciaire de Germain Brouillard, pour s'opposer à sa remise en liberté provisoire, démontrant notamment que l'individu de Jonquière, lors de son arrestation le 13 janvier 1977, était en possession d'un revolver, d'une mitraillette et d'une cagoule.

Devant ces faits, le juge Lagacé a déclaré qu'en tenant compte du dossier de Brouillard, la détention était nécessaire en attendant son procès aux Assises criminelles.

Me Louis-Charles Fournier, pour sa part, a fait savoir que l'enquête aurait lieu le 30 mars.

Entre-temps, le 19 mars, Germain Brouillard subira son enquête préliminaire, à Valleyfield, pour vol à main armée, qui a rapporté \$4,000, au magasin Handy Andy, de l'endroit.

Brouillard aurait été identifié par le propriétaire du magasin à la suite de la parution d'une photographie dans un journal de Montréal, après son arrestation à Chicoutimi, le 13 janvier dernier.

Les témoins
M. Gabriel Truchon est revenu devant le tribunal hier matin, pour continuer son témoignage commencé la veille. Il a dit que c'est sa femme qui avait placé l'argent du loyer, du chalet, soit \$1,000, dans sa garde-robe. Il a avoué que lorsque les policiers sont venus perquisitionner chez lui, il devait rester entre \$600 et \$700. Ils n'ont pas trouvé cet argent.

A une question de Me Vaillancourt, il a répondu que quand il avait besoin d'argent, c'est sa femme qui lui en donnait.

Quant au montant de \$500, qui avait été remis aux Truchon, par Gaston Aubut, lors du comptage de la part d'Aubut, c'est le couple qui l'a remis aux policiers.

L'investigateur Louis Halley, de la police municipale de Chicoutimi, est revenu à la barre des témoins pour dire que le 14 août, il s'est rendu à Longueuil, dans un appartement où habitait Daniel Truchon et Gaston Aubut.

Les policiers ont recouvert \$440 en argent, mais aucun billet n'était marqué. Truchon avait alors admis aux policiers que cet argent provenait du vol de banque de Chicoutimi-Nord.

A cette même date, au cours d'une perquisition chez les Truchon, au 330 rue Châteauguay à Jonquière, le policier Louis Halley, et l'agent Robert Aubertin, de la Sûreté du Québec se sont vu remettre un sac d'argent contenant \$13,611 en argent canadien et \$152 en argent américain. L'argent avait été caché sous la lessiveuse et la sècheuse.

Dans les billets de banque, on a retrouvé sept billets marqués de numéros qui correspondaient avec

Nord.
L'agent Robert Aubertin, du Bureau des enquêtes criminelles de Montréal est venu dire à la Cour, par la suite, que le 31 août, à Côteau Landing, six membres de l'Escouade du crime contre la personne ont cerné vers 14h30, une maison et que deux personnes en étaient sorties par une fenêtre, soit Ghislain Gaudet et Germain Brouillard.

Gaudet a été arrêté après une fusillade mais Brouillard a pu s'échapper. C'est à l'intérieur que Sylvie Vaillancourt a été arrêtée.

Médecin condamné pour fraude

CHICOUTIMI — Un médecin de Jonquière, le Dr Yvan Lambert, a été condamné, hier, au Palais de justice de Chicoutimi, à \$12,635 d'amende sous quatre chefs d'accusation de fraude fiscale.

Le ministère du Revenu lui reprochait d'avoir omis de déclarer des revenus totalisant \$37,097, au cours des années d'impositions 1968, 1969, 1970 et 1971, éludant ainsi des impôts de \$9,808.60.

L'enquête a été conduite par le Bureau des enquêtes spéciales de Québec, service de la fraude fiscale. Me Patrick Sullivan était le procureur public dans l'enquête et Me Serge Simard a occupé pour la défense.

Le médecin a obtenu un délai de 15 mois, sous chaque chef pour s'acquitter de l'amende, ou à défaut, trois mois de prison pour chacune des accusations.

lancourt a été arrêtée et que la maison a été mise en surveillance jusqu'à ce que le caporal Pierre Lanoue vienne ramasser les exhibits.

Le caporal Pierre Lanoue a témoigné disant par la suite, qu'après une perquisition de la maison Côteau Landing, la police avait retrouvé \$9,824 provenant du vol de la Banque Royale de Chicoutimi-Nord.

Les constatations du caporal Lanoue reposent sur un billet marqué de \$50 et quatre autres de \$10 qui ont pu être vérifiés par la suite.

En compagnie de Michel Drapeau, condamné à deux ans de prison, pour les mêmes offenses, de Richard Parent, en prison pour 20 mois, pour avoir participé à ces fraudes et d'André Nadeau, la jeune fille avait échangé, dans des commerces, des faux chèques du gouvernement du Québec contre de l'argent et de la marchandise.

Les fraudes ont surtout été commises à Jonquière, Chicoutimi et Alma au cours de la période du 24 au 27 février 1976.

La Couronne a demandé une sentence exemplaire contre la jeune fille, alléguant qu'elle avait été un agent important dans cette histoire de fraude.

Le procureur de Mile Ruest, Me André Truchon, a réclamé une sentence suspendue pour sa cliente, rappelant à la Cour qu'elle en était à son premier dossier.

Quant au juge Louis-René Lagacé, en faisant connaître sa décision, il a dit que ces fraudes avaient été fort bien orchestrées et qu'il était important de donner une sentence exemplaire.

Dossier aéroport

SAINT-FELICIEN — La Chambre de commerce de Saint-Felicien Inc., après une analyse du développement des aéroports dans le comté de Roberval, croit bon de faire connaître au grand public le fruit de ses analyses.

En conséquence, elle convoque une conférence de presse qui sera donnée à Saint-Felicien par la Chambre de commerce et son comité de l'aéroport, à l'hôtel de ville de Saint-Felicien, le lundi, 21 février, à 15 heures.

Comme il s'agit là d'un sujet d'actualité et d'importance pour tous les citoyens du comté de Roberval, il faudra certes suivre de près et avec intérêt, cette conférence.

Il n'est pas exclu de penser que la chambre de Saint-Felicien va tout probablement révéler sa position dans le dossier des aéroports dans le comté de Roberval, dossier qui, comme on le sait, a déjà fait couler beaucoup d'encre par le passé.

Le syndicat des meuniers ne digère pas la CLI

MONTREAL (PC) — Les représentants syndicaux des 500 grévistes des meuneries du Québec se sont entretenus hier avec des fonctionnaires du ministère fédéral du Travail, dans l'intention de régler la dispute provoquée par le refus de la Commission pour la lutte contre l'inflation d'accepter les termes de leur nouveau contrat collectif.

Rien n'a toutefois transpiré de ces entretiens survenus à la suite d'une discussion tenue la veille entre les négociateurs de la CSN et le ministre du Travail, M. John Munro.

Le syndicat a demandé au cabinet fédéral de renverser l'ordre donné par la CLI de réduire de 40 cents l'heure les salaires des employés de quatre meuneries montréalaises.

Alors que les syndicats manifestaient leur détermination à poursuivre la grève déclenchée le 4 février, les boulangeries de la région montréalaise poursuivaient leurs opérations à une allure pratiquement normale, grâce à la farine importée des États-Unis et de l'Ontario.

Notre vie nous tient à cœur.

M

PLAN ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE ASSURANCE-VIE ASSURANCE COLLECTIVE

JEAN-CLAUDE GERVAIS

BUR.: 549-5161
RES.: 549-2794

La Mutuelle du Canada 393 est, rue Racine, Chicoutimi.

REFLEXION

Au parcours... de beaux jours, ne sommes-nous pas tous... quelquefois... emportés? Non pas à la virulence, mais...

Comité des relations humaines de **Musac INC.**

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Aima et les environs: 662-7829
St-Felicien et les environs: 679-3832
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664
Petites annonces classées: 545-4885

Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marché à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleurs informations des agences France Presse, Associated Press, et Reuters et de CDPNA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la deuxième classe (no 3213)

Face aux multinationales

Bisson préconise un syndicalisme multinational

JONQUIERE — Le président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, section bureau, qui est en même temps vice-président de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, M. Marcien Bisson, dans un document intitulé "Un temps de réflexion s'impose", a de nouveau prôné,

hier, un syndicalisme multinational pour faire face à une ou des compagnies multinationales. Se référant au rapport du président de la FSSA, M. Jean Halley, et à l'exposé du conférencier, M. Gilles Laflamme, directeur-adjoint au département des Relations industrielles de l'Université Laval, lors du

deuxième congrès de la FSSA, qui s'est déroulé en 1976, M. Marcien Bisson a allégué qu'il revenait sur cette question pour remémorer ces vues aux membres du syndicat qu'il préside ou pour pouvoir convaincre ceux qui ne sont pas encore convaincus. "Présentement, a-t-il dit, le

congrès a autorisé le regroupement mondial des syndicats de l'Alcan et nous travaillons pour réaliser cet objectif.

M. Bisson a mentionné que cet objectif amène deux grands problèmes: soit trouver les moyens d'avoir un fonds de grève suffisamment fort pour faire face à toute éventualité et comment faire passer et adopter l'opinion des travailleurs et syndicalistes aux différents paliers de gouvernement.

M. Marcien Bisson admet qu'à la fin du présent contrat de travail, la FSSA aura en caisse approximativement le même montant de fonds de grève qu'avant le dernier conflit, mais qu'il s'avère qu'un tel montant n'est pas assez important pour faire face à un conflit de travail.

Reprenant les propos de M. Jean Halley, M. Bisson a dit que "seule l'économie peut faire face à l'économie".

Les structures

Au niveau de la FSSA, M. Marcien Bisson considère que l'on ne doit pas brûler les étapes et qu'il faut surtout mûrir les projets avec prudence. Il rappelle l'engagement d'un directeur des services, M. Jean Halley, et que trois autres employés seront bientôt engagés à temps plein.

L'une des personnes engagées sera attachée à la recherche et à l'information, a-t-il dit, mais il appar-

tiendra au directeur des services de distribuer le travail des deux autres permanents.

"Une autre partie du problème est celle créée par l'absence à l'exécutif, d'un syndicat assez important en nombre de membres. Ce problème pourrait être réglé soit en augmentant le nombre de membres du comité exécutif ou de le réduire et créer une autre structure."

M. Bisson a détecté un autre problème, au niveau de la FSSA, celui de la cumulation des fonctions ou des postes.

Ce problème a été largement discuté, au dernier congrès, et le président de la FSSA ou un membre de l'exécutif ne pourra plus désormais cumuler deux postes, soit de dirigeant et de permanent.

Au niveau du syndicat des bureaux dont il est le président, M. Marcien Bisson admet qu'il existe des malaises, des problèmes de fonctionnement.

"Même si certaines personnes préconisent la séparation des deux accréditations en deux syndicats affiliés à la FSSA, je soutiens qu'il est trop tôt pour passer aux solutions puisque le problème n'a pas été analysé à fond et qu'il peut exister plusieurs solutions en autant que tout le monde y apporte de la bonne volonté."

Le président du syndicat des bureaux à l'Alcan a mentionné, dans son mémoire, qu'il considérait son avenir et il en a profité pour dénoncer un complot ourdi contre lui, précisant que les buts de ceux qui

avaient mis en branle ce complot avaient échoués.

M. Marcien Bisson demande aux syndiqués, dans son mémoire, de prendre le temps de faire un moment de réflexion et "qu'au lendemain d'un coup dur, d'une période difficile, il est important de faire un temps d'arrêt et de s'interroger. A venir jusqu'à maintenant il était trop tôt pour faire une autopsie de la période avant, pendant et après la grève et ce, pour plusieurs raisons: la déception encourue par le contrat obtenu, la fatigue des officiers et des membres, l'émotivité qui s'en suit, le temps de réfléchir et d'analyser ce qui s'est passé, etc."

"Aujourd'hui, poursuit-il, il est peut-être temps de commencer à en parler. Je crois qu'il faut d'abord essayer d'éviter de parler ou d'attaquer une personne individuellement, quoique je conçois qu'en certaines occasions il soit difficile de séparer un événement de la ou des personnes concernées. Ce qui doit primer, c'est de trouver des solutions pour que ces anomalies ou ces problèmes ne se répètent pas. Ce travail doit être fait à tous les niveaux de syndicats et il devrait être efficace si tous les officiers font diligence pour les étudier, modifier si nécessaire et les appliquer."

M. Bisson a rendu hommage au président Jean Halley, et concernant les négociations locales des bureaux, il a tenu à préciser que le président de la FSSA avait agi de façon correcte avec les 500 et 600 membres de ce syndicat.



DANS LE POIGNET — "Tout est dans le poignet, ma belle", aurait-il pu lui dire. Compte tenu de l'expérience de la concurrente, nous ne dévoilerons pas le temps qu'elle a pris pour scier le billot. Car nos

grand-mères pourraient rétorquer: "Dans mon temps..." Et elles auraient raison! La scène se passait hier à la succursale de la rue Racine de la Banque Provinciale.

Les personnes du troisième âge: présence indispensable

CHICOUTIMI — On les oublie très souvent... Lorsqu'on pense à eux, c'est parce qu'ils sont là, simplement, ou pour se donner bonne conscience. Mais pendant le Carnaval-Souvenir et peut-être encore davantage cette année ils deviennent des éléments indispensables au retour dans le passé.

Bien sûr, il s'agit des personnes du troisième âge, témoins d'un passé qui nous a fait, personnes-ressources naturelles d'un carnaval dont le thème parle justement de traditions.

Les personnes du troisième âge, parce que deux des leurs, M. et Mme Pierre Barette, agissent comme personnages-vedettes de la manifestation, sont cette année comme jamais les acteurs du Carnaval-Souvenir. Et c'est sans doute pour cette raison qu'on les rencontre à toutes les activités, au Vieux Marché, à la Bonne Ménagère, ou ailleurs.

Et la grande majorité des dignes représentants d'hier sont costumés, comme si le Carnaval était plus qu'un rappel. Comme s'il était une occasion de revivre...

Quoiqu'il en soit, le Carnaval-Souvenir est bien sûr celui de toute la population, enfants, étudiants, et adultes. Mais comment ne pourrait-il pas être également celui des personnes du troisième âge qui, dans le Québec rural d'il y a trente ans, ne vivaient pas d'une façon tellement différente de 1877. Car à une époque comme dans l'autre, il y avait les veillées, le caribou, le cheval, le bois, la bûche, etc...

En définitive, donc, le Carnaval-Souvenir 1877 constitue plus qu'un prétexte pour les remercer d'un grand coup de chapeau. Car ce sont elles, les personnes du Carnaval...

Activités

Pas moins de 600 personnes ont goûté hier après-midi, à l'hôtel Le Montagnais, au faste du "Thé des Grosses Madames". Et il y avait des hommes...

Ne pouvant sans doute pas se passer de la précieuse présence masculine, les Grosses Madames pouvaient en effet inviter, pour la première fois, les mâles à leur traditionnel rendez-vous. Et elles l'ont fait...

Tout le protocole d'usage a néanmoins été respecté (et pourquoi pas?), et les artistes invités semblent avoir réussi à faire passer un agréable après-midi à la fleur de la "faune" féminine de 1877.

En après-midi par ailleurs, les personnes du troisième âge, membres du Club d'âge d'or, faisaient l'objet d'une réception civique à l'hôtel de ville de Chicoutimi et en profitaient pour voir le village miniature et les figurines exposées dans le hall d'entrée de l'édifice, en plus d'admirer les dessins d'enfants exposés dans la salle de délibération du conseil.

À 17 heures, les étudiants festoyaient énergiquement à l'occasion de "leur" Grande Bouffe, à la cafétéria du Collège de Chicoutimi. Plus tard, en soirée, ils se délectaient les jambes sous la musique de réputés artistes régionaux, comme Trouvères, lors d'une soirée québécoise au Montagnais.

Pour leur part, les autres faisaient de même comme chaque soir à l'Auberge Chez Pit, et à l'occasion d'une soirée canadienne à l'hôtel Mont-Valin.

Aujourd'hui

C'est à compter d'aujourd'hui,

jusqu'à dimanche, que la fête du Carnaval-Souvenir 1877 prend véritablement toute son ampleur. Toutes les activités habituelles battent leur plein, du déjeuner à l'ancienne, aux veillées d'époque, en passant par les encans et les combats de coqs du Vieux Marché.

D'autre part, à 19 heures, se tient le fameux Bain d'époque à la piscine de l'école Dominique-Racine.

Plusieurs veillées à l'ancienne ont lieu en soirée, notamment à 20h30 au sous-sol de l'église Sacré-Coeur et à 21 heures pour les 14 à 18 ans, au sous-sol de l'église Christ-Roi. Sans compter aussi l'opérette Cancan, à l'auditorium Dufour, à compter de 21 heures.

Carnavalières

Un jeune homme de Chicoutimi, qui étudie à l'Université de Moncton, a pris ses "cliques et ses claques" mardi, immédiatement après avoir visionné la première émission des Coqueluches. Il n'a pu a-t-il dit, attendre la fin de semaine, car en regardant l'émission, l'esprit carnavalesque s'est immédiatement emparé de lui. Pas mal fort...

De malheureux incidents, survenus hier après-midi à la Bonne Ménagère, ont mis en lumière une lacune relativement grave du Carnaval-Souvenir: le service d'ordre. Hier en effet, quelques têtes fortes ont donné pendant au moins quinze minutes leur triste numéro, sans que les rares organisateurs bénévoles puissent les expulser de la bâtisse. Inutile de dire que les carnavalesques espèrent l'arrivée de la police... qui n'arrivait pas.



THE DES GROSSES MADAMES — Pas moins de 600 personnes (il y avait plusieurs hommes) ont pris le "Thé des Grosses Madames", hier après-midi, à l'hôtel

Le Montagnais. Du bien beau monde, de belles toilettes, beaucoup de thé et encore plus de placotage...

L'élection de Léon Bradet confirmée à Saint-Félicien

SAINT-FÉLICIEN — Le juge Lucien Larouche a rendu son verdict concernant le recomptage judiciaire dans le cas de l'élection de M. Léon Bradet contestée par M. Paul-Émile Tremblay, à Saint-Félicien.

Après avoir été, en effet, vaincu par M. Bradet, par 5 voix seulement de majorité, lors de l'élection du 6 février dernier à St-Félicien, M. Tremblay a jugé opportun d'user d'un de ses privilèges de candidat, soit le recomptage.

Or, il s'en est fallu de peu, mais néanmoins ce recomptage a finalement confirmé l'élection de M. Léon Bradet, au siège no 4 du grand St-Félicien fusionné.

C'est par deux voix seulement de majorité que M. Bradet a emporté ce recomptage qui a duré plus de 3 jours, et aura occasionné certes quelques frais d'importance au pendant M. Tremblay.

Après recomptage, donc M. Bradet se retrouve avec 1.619 voix, et 1.617 pour M. Tremblay. Les pre-

miers chiffres étaient: 1.626, M. Bradet, et 1.621, M. Tremblay.

Me Rosaire Larouche agissait comme avocat pour M. Bradet, et Me Real Brassard, pour M. Tremblay.

Le gerant de la ville de Saint-Félicien, M. Daniel Leclerc, surveillait les intérêts de la ville.

Se trouvaient également présents, le président d'élection du 6 février dernier, Mme Gisele P.-Moreau, et son greffier, M. Jean-Paul Boivin, et deux témoins pour chaque candidat.

CSR Lac-Saint-Jean

L'unification du secondaire et du primaire refait surface

ALMA — Des études se poursuivent et pourraient provoquer des transformations importantes à l'organisation scolaire sur le territoire de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean. D'une part on examine des hypothèses pour l'utilisation des deux polyvalentes, et un comité se penche d'autre part sur la question de l'unification de l'élémentaire et du secondaire. Ce dernier comité entreprendra ses travaux prochainement, et il est présidé par Mme Thérèse Richard. La question revient régulièrement depuis quelques années, à l'ACS notamment. Doit-on réunifier l'élémentaire et le secondaire sur tout le territoire, comme le permet la loi, ou scinder l'actuel territoire de la régionale en trois commissions scolaires distinctes dispensant toutes trois les deux niveaux d'enseignement? Mais pour l'instant, la question reste philosophique.

De façon plus pratique, et pour la prochaine année, on retient au conseil des commissaires une hypothèse préparée par un comité spécial, et qui aurait comme conséquence principale de vider l'actuelle école Marguerite-Bourgeoys, du centre-ville d'Alma, de son contenu étudiant. Propriété de la commission scolaire locale, cette école peut être appelée à disparaître, pour faire place à des espaces de stationnement ou à un édifice public communautaire.

Organisation scolaire

Voici le contenu de cette hypothèse, retenue pour le moment par le conseil, à moins que la pré-inscription de

mars ne vienne contredire radicalement les chiffres présentement disponibles: au Pavillon Wilbrod-Dufour, en 1977-78, un total de 2.370 étudiants, des secondaires trois, quatre et cinq, et de professionnel long et court, intégré. Au Pavillon Camil-Lavoie, les étudiants de secondaire un et deux présentement à Marguerite-Bourgeoys, et les étudiants de professionnel long et court, en plus de la formation des aides, pour un total de 1.647. Marguerite-Bourgeoys étant désertée, on prévoit que l'école Saint-Sacrement accueillera 627 élèves, de secondaire un et pré-secondaire, et de secondaire deux.

Le comité spécial qui s'est penché sur cette question de l'utilisation des écoles, comité composé de représentants de la commission scolaire et même des parents, devait tenir compte de nombreux critères, y compris le critère financier. Or, en plus d'être avantageuse pour les élèves, cette hypothèse serait économique par surcroît.

Et pour revenir à l'autre comité, celui qui se penche sur l'unification de l'élémentaire et du secondaire, notons qu'il entend remettre son rapport final le 18 mai, donc très bientôt.

Mentionnons aussi que le conseil des commissaires a adopté cette semaine le protocole d'entente intervenu entre la régionale et le syndicat des employés manuels, au sujet des griefs des concierges. Ce problème, qui avait provoqué des remous, a enfin été réglé par les parties. C'est ainsi qu'on retrouve 31 employés classés comme concierges, et ce, rétroactivement au 30 juin 1971. Au départ, les 46 employés de soutien manuels demandaient d'être nommés concierges.

L'ACS n'aurait pas agi illégalement

CHICOUTIMI — L'Association des commissions scolaires n'a pas agi illégalement en engageant et en rémunérant les commissaires d'écoles dont elle a requis les services lors des dernières négociations. C'est du moins ce qui ressort d'une réunion de l'exécutif de l'ACS tenue hier soir, et qui doit faire l'objet d'un communiqué de presse rendu public aujourd'hui.

L'ACS désire répondre ainsi à une information diffusée par certains média électroniques en fin de semaine dernière, information selon laquelle ce genre de rémunération serait illégal en vertu du code scolaire.

D'après nos informations, l'ACS apporterait la mise au point suivante: étant une corporation autonome qui relève de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, elle a, de ce fait, le droit d'engager et de rémunérer quiconque dont les services s'avèrent nécessaires.

Toujours selon l'ACS, la jurisprudence dont il a été fait état par les auteurs de la nouvelle ne s'applique pas au cas présent. Cette jurisprudence concerne en effet des commissaires de la Côte-Nord qui auraient reçu, de leur commission scolaire, une rémunération supplémentaire à l'allocation statutaire qui leur est accordée par la loi, et ce, à titre de frais de transports pour avoir participé à des réunions.

Cette jurisprudence ne s'appliquerait pas dans le cas de commissaires recevant une rémunération d'un organisme autre qu'une commission scolaire. Or, malgré la proximité des termes, l'ACS n'est pas une commission scolaire au sens de la loi.

N **Me CAROL VACHON**
NOTAIRE
Conseiller juridique
443 est, rue Racine Chicoutimi, P.Q.
Tel.: 549-9718

GAGNON ET MONETTE
avocats
marc gagnon, PLACE DU ROYAUME
avocat, CHICOUTIMI
robert monette, TEL.: 545-1888
avocat

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

A-t-on le moyen de fabriquer de l'aluminium?

La CSN (Confédération des syndicats nationaux), a échoué dans sa tentative d'intenter un véritable procès à l'Alcan devant le tribunal de la Commission parlementaire des ressources naturelles en utilisant comme prétexte la recommandation de nationaliser le réseau hydro-électrique construit par l'entreprise multinationale.

Pressés de questions par le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, les représentants de la centrale syndicale ont clairement indiqué leur opposition à cette "rente de situation" dont jouit l'Alcan en exploitant son propre réseau hydro-électrique. Ils évaluent à quelque \$72 millions annuellement cet avantage que l'Alcan possède. Le gouvernement devrait donc lui enlever son réseau, par le truchement de la nationalisation.

A maintes reprises, ils ont reproché à l'Alcan de payer un dollar l'heure de moins à ses métallos du Québec que sa concurrente Reynolds, de Baie-Comeau, malgré sa "rente de situation".

Les membres de la Commission parlementaire ont refusé de faire glisser le débat sur ce plan. Il apparaissait clair évidemment à tous ceux qui ont surveillé l'évolution des dernières négociations, que la CSN voulait profiter de sa tribune privilégiée pour dénoncer le refus de l'Alcan d'accorder à ses syndiqués CSN et FSSA du Québec la

parité avec les métallos CSN de Baie-Comeau.

Car le vice-président, André L'Heureux, qui a lu le mémoire, l'auteur du document, l'économiste Kemal Wassef, et le président de la Fédération de la métallurgie, M. Pierre Dupont, n'ont jamais pu expliquer clairement les avantages que le Québec pourrait retirer de la nationalisation du réseau hydro-électrique de l'Alcan.

Le ministre Joron a même corrigé certains chiffres de la comptabilité établie par la CSN pour dénoncer les "profits considérables" de l'Alcan. Le seul membre du cabinet péquiste issu directement du milieu des affaires nourrit plutôt la conviction que la situation de la compagnie n'est pas aussi avantageuse qu'on le prétend, puisque le rendement a glissé d'au-delà de 10% qu'il était voilà vingt ans à 6,9% au cours des dernières années.

Il a paru enfin étonné du reproche fait par la CSN au gouvernement de vendre de l'électricité aux États-Unis puisque de toute façon, cette énergie, dont le Québec dispose en période de faible consommation (en été notamment) serait tout simplement perdue car on ne peut l'emmagasiner.

Une autre constatation étonnante, c'est l'aveu fait par le vice-président L'Heureux de son ignorance que certaines centrales hydro-électriques avaient échappé au mouvement de nationalisation en 1962. Pourtant, le pre-

mier ministre actuel, René Lévesque, avait bien expliqué à l'époque que la présence de l'Alcan au Saguenay et des quelque 10,000 emplois qu'elle assure est attribuable à l'avantage d'exploiter son propre réseau hydro-électrique.

Les trois émissaires de la CSN, ont finalement livré le fond de leur pensée: "...Les Québécois, a précisé notamment l'économiste Wassef, sont pris avec un problème, celui de développer l'énergie électrique. Il nous faut payer le prix fort pour harnacher les ressources de la Baie James, dans le nord, pendant qu'une compagnie comme l'Alcan profite tranquillement de \$75 millions annuellement pour ses propres fins. Cet avantage devrait donc profiter à tous les Québécois..."

Voilà donc le problème posé comme je l'ai fait dernièrement: l'énergie, notamment l'électricité, source renouvelable, est la denrée précieuse que tous les pays industrialisés se disputent avec avidité. L'erreur, c'est d'avoir laissé l'Alcan construire ses centrales hydro-électriques dans les années 30 et 40 pour fabriquer un produit qui dévore l'électricité. Aujourd'hui, cette énergie servirait mieux à l'ensemble du Québec plutôt qu'à une industrie.

Si donc l'Hydro avait devancé l'Alcan, l'énergie développée par les rivières Saguenay et Péribonka pourrait être tranquillement transportée sur les

lignes de haute tension dans les grandes concentrations urbaines tout comme celle de la Manic et de Bersimis, aujourd'hui, et du complexe La Grande, demain.

Avec la facilité aujourd'hui de transporter, presque sans perte, l'électricité sur de grandes distances — ce qui n'existait pas lorsque les centrales d'Ile-Maligne et de Shipshaw furent construites — l'Alcan ou d'autres entreprises ne préféreraient-elles pas s'établir aux portes des grands marchés, sur les rives de la Voie maritime du Saint-Laurent plutôt qu'au Saguenay? Pensez-y lorsque vous verrez l'électricité de la Baie James passer sur nos têtes...

C'est ce raisonnement qui enveloppait les débats de la Commission parlementaire à Québec, mais que personne n'osait énoncer clairement. Le député péquiste, Marc Johnson, en a tiré instinctivement les conséquences: "... La nationalisation du réseau hydro-électrique de l'Alcan pourrait signifier la couture d'une fermeture-éclair sur le Saguenay."

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

La nature est à la fois fragile et brutale

Il y a longtemps déjà, la terre appartenait à une personne. Ceux qui vivaient dans ce beau et grand pays, vivaient en harmonie avec la nature, et en paix avec leurs frères. Ils avaient comme nous, leurs joies et leurs peines, leurs réussites et leurs échecs, et je crois que leurs déceptions n'étaient pas aussi grandes que les nôtres. Car la valeur morale de leurs aspirations était assurément plus pure que la nôtre, et leurs échecs étaient attribués aux manques de respect qu'ils avaient eus vis-à-vis des lois naturelles. Ils avaient la foi en eux-mêmes, ils croyaient en leurs dieux, et dans leurs esprits, n'existait aucune pensée d'exploitation ou de gains personnels. En un mot, ils n'étaient pas à la recherche du matérialisme, tel que nous le faisons de nos jours.

Dans ces temps reculés, la nature était d'une générosité illimitée, et nos aïeux savaient jour de cette générosité, sans en abuser. Nos forêts étaient remplies d'animaux de toutes sortes, tel un pommier en fleurs. Nos rivières foisonnaient de poissons de toutes sortes, et ces poissons n'étaient pas nourris au mercure, ils vivaient dans une eau cristalline et pure. L'air était vivifiant, et la chaleur de l'astre du jour faisait pousser les fleurs aux couleurs multiples, qui, à leur tour, répandaient leurs parfums dont l'arôme était digne des dieux. Lorsqu'arrivait l'automne, les feuilles tournaient au doré, au

pourpre, à l'écarlate. Quelques-unes tombaient comme un papillon emporté par le vent, puis au fur et à mesure que les jours avançaient dans l'année, beaucoup d'autres se détachaient des arbres, comme les pommes d'un pommier.

La forêt semblait s'éclaircir, et en même temps, semblait perdre de ses forces, tel un vieillard érodé par l'usure des ans. Le soleil aussi faisait des signes, il était toujours de plus en plus tard pour le lever, et de plus en plus tôt, pour le coucher. Plus l'hiver approchait, plus il semblait accélérer son voyage diurne. Il ne restait plus maintenant que quelques feuilles accrochées aux arbres décharnés, que le vent glacial d'automne essayait d'arracher, comme pour montrer sa supériorité ou son cynisme.

Déjà, les animaux avaient mis leurs manteaux d'hiver, mais ne semblaient pas s'en faire pour si peu. Tandis que les hirondelles à queues échanquées et les outardes à col blanc entreprenaient leurs voyages touristiques vers le sud, les caribous filaient vers le nord, le nez au vent. Mais certaines bêtes, décidaient tout simplement de passer leurs vacances hivernales dans le fond d'une caverne, ou sous un gros arbre renversé, lors d'un orage de l'été précédent. À l'horizon, l'amoncellement de gros nuages gris, annonce que demain, tout sera blanc. Les feuilles mortes et les plantes seront ensevelies

sous un épais manteau de neige. La glace refermera son étreinte assurée sur les rivières et les lacs, mettant fin ainsi, au doux gazouillement des eaux, et à la douce mélodie des vagues qui venaient s'échouer parfois bruyamment sur les plages désertes. À première vue, tout est désolé, cauchemardesque, c'est comme un paysage féérique, mais hallucinant, comme un mauvais rêve. Tout à coup, au loin, une meute de loups maudissant sans doute la venue de cette eau floconneuse, donne son concert lugubre sous une nuit sans étoile.

Le hibou des neiges jette furtivement un regard aux alentours, pour voir s'il ne pourrait pas attraper une proie innocente, victime de son insouciance aux lois naturelles.

L'hiver ayant posé sa couverture blanche sur le sol canadien, amena avec elle, les froids sibériens, et créaient de graves problèmes pour la survie des animaux atteints de maladie et de constitution faible. Seuls, les plus forts pouvaient survivre aux éléments, et les plus faibles, étaient laissés au sort des jours meilleurs, s'ils y parvenaient. C'était évidemment la loi du plus fort et la loi de la survivance, mais c'était une loi juste. Terrible, mais juste. La nature veut que seul, le plus fort survive, car c'est au plus fort qu'incombe la responsabilité de procréer, et d'accomplir ainsi les desseins de Dieu. Si un

loup attaquait un chevreuil, c'était que celui-ci était trop faible pour se sauver, donc, était voué à une mort certaine, à longue ou brève échéance. Le loup en l'attaquant, mettait fin à son supplice, et, du même coup, assurait sa propre survivance et celle de sa progéniture. Très rarement, le loup n'attaquera que pour le plaisir de tuer. Nous ne pouvons certainement pas dire la même chose, en ce qui concerne l'homme, car l'homme est un animal, stupide et égoïste dans sa manière de vivre.

Au bout de quelques mois, les jours recommençaient à paraître plus longs, et le soleil reprenait des forces, annonçant ainsi la venue du printemps. Bientôt, les rivières feront entendre leurs torrents tumultueux, les oiseaux reviendront égayer nos forêts, les poissons sauteront hors de l'eau pour se nourrir d'insectes volant trop bas à sa surface, les arbres mettront leurs appareils printaniers, et la chaleur du soleil, fera à nouveau sortir la nature de sa torpeur léthargique.

C'est ainsi que les choses se passaient avant que l'homme blanc arrive sur ce continent. Avec nos yeux physiques, regardons autour de nous, et si nous n'aimons pas ce que nous voyons, alors regardons dans nos coeurs, peut-être y a-t-il une lumière d'espoir?

Daniel Robert,
30, Dequen,
Mistassini, P.Q.

Le 15 février 1977.

SI LE CANADA EST DÉTRUIT
CE SERA EN PARTIE LA FAUTE À RADIO-CANADA (MARCHAND)



Il faut chanter la liberté

Les Jeux Cajou ont eu lieu à Alma. Ces jeunes athlètes nous ont emballés. Que d'application ils ont mis pour bien réussir! Que c'était beau de voir tant de monde s'arrêter pour les encourager, car ils le méritaient, ils étaient si "prenants". Bravo à vous tous, patineurs, escrimeurs, judokas, etc.

Je voudrais féliciter le président des Jeux Cajou et toute son organisation pour leur succès. Ils ont travaillé sans relâche pendant trois mois et ont réussi à atteindre le but qu'ils s'étaient fixé. Mille fois bravo à vous tous!

Tous les gens se sont bien comportés. Il n'y a eu aucun anicroche. Faut dire que le service d'ordre était de qualité, étant assuré par les Patrouilleurs du Québec. À tout coin et recoin où nous ne trouvions pas notre chemin, il y en avait un pour nous mettre sur la bonne voie. Ces gars-là ont fait un travail du tonnerre, tant à l'intérieur du Creps que sur le stationnement ou ailleurs. Vous avez réussi à maintenir l'ordre dans une foule de quelque vingt mille personnes. Vraiment, c'est un tour de force! Bravo à vous tous!

Je ne peux oublier les hôtes, ces jeunes filles qui nous ont guidés dans le

Creps, répondant à nos questions avec une amabilité sans borne. J'ai entendu des gens de Québec dire leur satisfaction. Bravo, les filles, continuez à briller dans ce sens-là, et vous allez refaire le monde! Félicitations à tous les bénévoles!

Mais, malgré toute cette belle réussite, il y a UNE OMBRE AU TABLEAU. Ici, je n'ai pas de bravo à distribuer. Les Jeux se sont terminés par de petits discours, dans la bonne entente, mais il a manqué un couronnement qui me tient à coeur: c'est notre hymne national, l'O Canada! Car voyez-vous, tout ce plaisir s'est passé dans mon beau pays que j'aime et que je veux garder. Pourquoi ne l'a-t-on pas remercié ce pays par cet hymne national que je vénère depuis ma plus tendre enfance? Est-ce que l'omission était volontaire? Un oubli? J'ai de forts doutes.

J'ai de l'amertume à cause de ça seulement, car tant que l'erreur de séparation ne se fera pas, je demeure Canadienne française de coeur, de corps et d'esprit jusqu'à ma fin!

Là où nos pères ont mis pied à terre ou bateau sur eau, je reste attaché et je ne veux pas perdre ça. C'est pourquoi, je considère comme une insulte

envers mon pays de ne pas avoir chanté O Canada. Nous sommes heureux chez nous, nous sommes libres, eh bien!, chantons-le! Aïmons ce cher Canada, bâti par nos ancêtres que des racistes, rêveurs en couleurs veulent sectionner; ils me donnent la fi-

vre car je ne crois pas en leur idéologie. Je termine en chantant fièrement: O Canada, mon pays, mes amours, que j'aime et que je suivrai.
Nathalie-F. Bergeron,
181, ave Larouche,
Alma.
Le 12 février 1977.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.



PAROLE AUX LECTEURS

La critique n'est pas toujours appréciée

Mlle Christiane Laforge, Parole aux lecteurs, Le Quotidien, 316, ave Labrecque, Chicoutimi.

Chère Mlle Laforge, Vous nous avez servi une critique injuste mais absolument INJUSTE au sujet de la comédie musicale CAN CAN. C'est gentil de si bien encourager les amateurs de la région: à cet effet, le titre que vous avez donné à votre article est judicieusement choisi!

Ce n'est pas l'opérette du Carnaval qu'il faut remettre en question, mais c'est bien votre critique de l'événement. J'espère que dans les années à venir, on enverra un autre journaliste que vous au spectacle puisque, de prime abord, vous ne semblez pas d'accord avec

l'organisation, voire même avec la tenue du spectacle dans sa forme actuelle.

Dans le cadre du Carnaval-Souvenir, le but de la comédie musicale (ou opérette) est de divertir et d'amuser. Cet objectif fut certes doublement atteint. Je me demande bien à quelle occasion vous avez vu le spectacle! Samedi soir dernier, le public riait, applaudissait, tout le monde était joyeux, l'atmosphère était à la fête.

Je dis bravo et merci aux centaines de bénévoles qui ont donné d'innombrables heures et qui, j'en suis sûre, ne comptent pas leurs dérangements, leurs courbatures, leur fatigue, etc. Bravo et merci d'avoir si bien su nous divertir et nous faire oublier le quoti-

dien pendant quelques heures de gaieté, très hautes en couleur.

Violette Laporte-Garneau, 1575, des Grands Ducs, Chicoutimi. Le 15 février 1977.

P.S.: Voulez-vous bien me dire où la Corporation du Carnaval-Souvenir va trouver les fonds nécessaires pour financer un événement de cette envergure? Ça coûte cher, des professionnels, d'autant plus qu'il n'en pleut pas dans la région, vous savez!

La région peut faire mieux

NDLR — Il faudra finalement savoir si le Carnaval-Souvenir est une fête de paroisse ou un événement touristique dont la réputation attire ambassadeurs, ministres et étrangers. Il faudra également savoir si une comédie musicale est un simple divertissement ou un art d'expression impliquant l'art du chant, de la comédie et de la danse. Enfin, il faudra savoir pourquoi on passe son temps à dire que notre région fourmille de talents exceptionnels puisqu'ils ne figurent pas à une occasion leur permettant de sortir de l'ombre.

Croyez bien, mademoiselle, qu'il aurait été facile d'écrire les louanges que tous attendaient (plus reposant aussi), et me dire, puisque la population applaudit, applaudissons aussi. Je savais bien devoir subir la désapprobation des gens concernés, mais j'ai un vilain défaut: je veux toujours mieux, je veux toujours plus, surtout parce que j'aime cette région, parce que je suis fière

de ce qu'elle peut être et ne veux pas que sa trop grande satisfaction d'elle-même la pousse à choisir la facilité et la médiocrité. Et puis j'en ai un peu plus qu'assez de voir que l'art à toujours la plus petite part, que les artistes doivent presque devenir des mécènes. Quant à l'argent, cela se trouve et peut-être qu'il faudrait que chacun fasse sa part: il suffit de le vouloir. Et pour le vouloir il faut attendre plus que le divertissement. Il faut sans doute croire à l'art et en connaître la puissance et le plaisir qui est, croyez-moi, autre chose que de taper du pied. Ma critique vous semble injuste, parce que vous attendiez tout simplement moins que moi. Ce que je trouve injuste, c'est de demander à des gens l'impossible (comme à ceux qui ont fait Can Can) et d'applaudir, non pas tant leur talent que leur dévouement. Cela donne bonne conscience.

CHRISTIANE LAFORGE

On pénalise un secteur

Au moment même où Arvida a été contrainte de se fusionner à une autre ville (Jonquières), on savait ce qu'il en adviendrait. "Une ville fantôme", dépourvue de tout ce qui était et de tout ce qui nous appartenait. C'est-à-dire une ville avec un service municipal adéquat, un service des loisirs des plus efficaces, une taxe foncière des moins élevées dans la région.

Aujourd'hui, à Arvida, nous sommes à nous demander si on ne veut pas nous enlever la réputation d'avoir de bons joueurs de hockey et des entraîneurs (juvéniles), avec la suspension d'un de nos meilleurs entraîneurs. Il paraît qu'au tournoi bantam, nous

avons gagné grâce à une certaine panne d'électricité au Centre Georges-Vézina.

Sommes-nous à ce point chanceux, nous qui agonisons à petit feu, par le départ de Steinberg et de La Baie d'Hudson du centre de la ville. Même si plusieurs de nos politiciens étaient au courant que la fusion était préméditée depuis belle lurette, on aurait dû conserver et non pas arracher à un certain secteur (Arvida) ce qui lui appartenait.

"Un citoyen d'Arvida et pour toujours", Sylvain Mailloux, 289, Labrecque, Arvida, G7S 1K3. Le 15 février 1977.

L'impopularité d'un maire augmente

Le Quotidien du 11 février nous a relaté un petit fait cocasse, comme il s'en produit dans la vie de tous les jours, et qui serait passé inaperçu n'eût été de la haute qualité des personnalités impliqués.

Ainsi, M. le ministre Bédard, lors de l'ouverture du Carnaval de Chicoutimi, a cru bon de présenter M. le maire Simard, comme maire de Port-Alfred, et une petite note humoristique ajoutait: "Décidément, l'unité n'est pas encore faite à La Baie."

Quelle méchante langue! Ne dit-on pas que la langue a tué plus de monde que

l'épée? Ne vous en faites pas, M. le ministre, personne que je sache n'a l'intention de créer de ce fait, un incident diplomatique.

Tout le monde sait ici à La Baie, qu'il se dégage de la personne de M. le maire, un fluide magnétique et ensorcelant, venant tout droit de son cœur, lorsqu'il s'agit de Port-Alfred, (n'est-il pas le petit dernier de la famille, ayant droit à tous les égards) et c'est l'émanation que l'on pourrait sans doute, classer dans la science de la télépathie, qui vous a envoûté, et fait fourcher votre langue, M. le ministre.

Honni soit qui mal y pense! Après tout, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Tous les propriétaires de La Baie sont d'ailleurs convaincus, que leur conseil municipal a été assermenté pour une justice pleine et entière, à preuve la lecture télévisée de 577 signatures. N'est-ce pas la plus grande preuve d'amour, d'un patron envers ses subalternes, que de leur payer une publicité gratuite par câble?

Bien peu de municipalités peuvent se payer ce luxe, à preuve, plusieurs étant déjà sous tutelle et d'autres sous le coup d'une

implacable austérité.

Je me demande pourquoi leurs dirigeants manquent à ce point de compétence, en n'ayant pas tout simplement recours à une taxe spéciale, c'est si vite servi et appétissant, un peu comme le "Buffet du Colonel Sanders", alors que le poulet tombe tout frit, tout chaud dans votre assiette, même qu'on y ajoute les ustensiles permettant d'en hâter la dégustation. Sans rancune et bonne digestion!

G. Lévesque, 651, Victoria, Ville de La Baie, (Bagotville). Le 15 février 1977.

Une piqûre pour sauver le tueur et la société

Peu importe d'où l'on regarde le mode d'exécution de Gilmore, fusillé par cinq hommes au nom de la société américaine, il apparaît impossible de le situer dans le cadre d'une justice de l'ère moderne, encore moins humaine.

Dans tous les domaines, l'homme a évolué, créé d'autres méthodes, et les découvertes ne cessent d'accroître sa marche en avant.

Puisque personne, ou presque, du public n'assiste aux exécutions, pourquoi le mode d'exécution si affreux, cruel, morbide, barbare, arriéré de plus d'un siècle, par les balles, et de dizaines de siècles par la potence, quand, par une simple petite piqûre, on obtient le même résultat? Nos gouvernants à Ottawa ont

discuté pendant des mois de la peine de mort sans qu'aucune voix ne se soit élevée pour réclamer qu'on humanise le mode de mise à mort. Ces êtres qui ont tué sont des faibles d'esprit, en fait, des irresponsables. A quelle personne normale il vient à l'idée de tuer, de s'armer pour tuer? En fait pour se tenir dans la réalité, être vraiment objectif, ceux qui ont tué n'ont plus leur place dans la société, ni maintenant, ni dans dix ans, ni dans vingt ans, ni jamais.

Toujours et partout ils demeurent un danger mortel, soit pour les autres détenus et les gardiens en prison, soit pour les citoyens s'ils reviennent un jour dans la société car, hélas, qui a tué tuera, comme qui a bu boira, et seule la

mort du tueur donne une assurance solide qu'il ne tuera plus. D'ailleurs, sans esprit de vengeance, il y a une sorte d'indécence insupportable à ce que celui qui a privé sa victime de son droit à la vie, continue d'en bénéficier.

D'autre part, 20 ans ou la prison à perpétuité, c'est endurer mille morts. Gilmore a prouvé au monde par ses tentatives répétées de suicide, par ses instances à être exécuté que même une mort horrible, cruelle, barbare, inhumaine, était préférable à l'enfer des prisons où, même la vie des détenus n'est pas protégée, à preuve les nombreux suicides, les meurtres, et cinq qui viennent d'être asphyxiés à Stratford.

J'évite de visiter les parcs zoologiques. Cela me fatigue de voir marcher sans arrêt autour de leurs barreaux ces animaux créés pour vivre en liberté. J'ai vu les truies attachées chacune par le cou, dans une cage d'acier, où elles ne peuvent ni avancer, ni reculer, ni bouger de côté, mais seulement se coucher, se lever sur le ciment dur, froid, humide, où elles vivent leur vie, mangées en plus par des milliers de mouches. J'ai vu des milliers de poules, ces oiseaux qui aiment tant voler et courir, enfermées jusqu'à l'abattage dans une cage d'acier où elles ne peuvent pas bouger. J'ai vu les veaux et les vaches attachés, si serrés par le cou qu'ils ne peuvent ni avancer, ni reculer, et ce 7 mois par an. Si les animaux domestiques, eux qui nous conservent la vie, pouvaient parler, ce qu'ils auraient à dire sur la

cruauté, la barbarie des méthodes agricoles!

Imaginez, vous, chef-d'œuvre de la création, créée à l'image de Dieu, qui avez besoin de vivre en liberté dans la société, seul dans une cellule, 23 heures sur 24, et 365 jours pendant 20 ans, soit 1.000.000 de minutes à endurer cet équivalent du supplice chinois de la goutte d'eau qui, tombant sans arrêt sur la tête, finit par frapper d'un poids et d'une force inimaginable.

A quand, face aux intérêts puissants à milliards que coûtent annuellement la machine infernale de notre justice, désaxée, désorientée, arriérée, inhumaine, oui, à quand l'humanisation promise par le ministre de la Justice, maître Marc-André Bedard, humanisation dont les bases doivent être:

1) réhabilitation des la plainte, éliminant avocats, policiers, juges, gardiens, etc., pour les remplacer par des spécialistes en réhabilitation;

2) vider les prisons, en envoyant en liberté surveillée ceux qui sont réhabilités, et diriger vers des sections d'hôpitaux psychiatriques ceux qui n'ont pas suffisamment de matière grise pour se réhabiliter;

3) endormir dans le Seigneur avec respect, sympathie, douceur, humanité, tous ceux qui ont tué, par le mode bien simple de la piqûre.

Inutile d'ajouter qu'il n'est pas nécessaire que le Québec soit indépendant pour réaliser ces objectifs. Jean Gagnon, rue Piché, Valin, Chicoutimi. Le 11 février 1977



A Falardeau, les citoyens s'entraident

Depuis les dernières années, la municipalité de Falardeau a connu un développement intéressant du côté économique et social.

Nous croyons nécessaire dans cet article, afin d'informer correctement les lecteurs, de faire ressortir les raisons fondamentales de ce bien-être chez nous.

Nous voudrions aujourd'hui rendre hommage à ceux qui ont formé les équipes municipales depuis les dernières années et qui ont permis par leur travail de sensibilisation et de concertation à créer un climat de paix et de fraternité chez nous.

Il existe dans notre municipalité une collaboration et une participation extraordinaire et chaque

membre de notre communauté est respecté et a la possibilité de s'épanouir totalement dans le secteur où il veut.

Nous pouvons dire avec fierté que notre population est éveillée et consciente de ce qui se passe et cela est dû à une information franche et honnête de la part de nos responsables.

Quelques faits seulement qui démontrent hors de tout doute le travail de concertation et la participation de la population chez nous:

— rencontres régulières (tous les deux mois) des 20 organismes de la municipalité;

— 150 à 200 personnes occupent différents postes dans les comités;

— environ 800 à 1.000 personnes pratiquent des sports tels: ski de fond, raquettes, motoneige, hockey, ballon-balai, patinage, dards, danse.

Toutes ces activités sont coordonnées par la Commission des loisirs et chaque comité voit à son auto-financement.

Cette structure et cette façon de fonctionner sont très bien acceptées de la population, puisqu'aucune subvention n'a été accordée par la municipalité depuis les trois dernières années.

Présentement, nous avons à faire face à un taux de chômage assez élevé dû à la fermeture de nos industries de bois de sciage. C'est toute la population

qui est marquée par ces arrets et nous souhaitons que les efforts du conseil municipal et la collaboration de tout le monde, aideront à trouver des solutions à ces problèmes.

En terminant, nous croyons comme un devoir de reconnaître l'énorme travail accompli par notre maire. Nous sommes heureux et considérons comme un honneur d'être représentés aussi dignement.

Nous l'assurons de notre confiance la plus entière et nous espérons qu'il acceptera de servir notre municipalité encore longtemps.

Un groupe de citoyens, St-David de Falardeau. Le 17, février 1977.



Au Carnaval de Chicoutimi mettez vos tuques.

Beefeater
le Dry Gin au bon goût

Que la majorité parle!

M. Lévesque a parlé "d'indépendance" — un euphémisme pour "séparation" — dans ses observations à New York mardi dernier comme une issue inévitable et comme la fin espérée de la plupart des Québécois. En tant qu'anglophone, Canadienne et née au Québec (et non anglo-saxonne), je sais d'après mes relations avec des Canadiens français québécois, qui remontent à plusieurs années, que cette idée n'est pas partagée par les Québécois de la façon dont M. Lévesque voudrait bien nous la faire croire.

Il est temps pour les francophones aussi bien que pour les anglophones de se prononcer sur cette importante question. Le mot "apathique" est souvent

employé pour décrire les anglophones québécois, mais je suis convaincu que cet adjectif s'applique tout autant à la majorité des francophones. Nous tous qui croyons dans le Canada, disons à nos représentants élus au Québec que nous ne voulons pas l'indépendance au Québec — qu'on nous entende tous à haute voix — M. Lévesque ne parle pas de la majorité de la province en ce qui me concerne, mais il faut qu'il le sache lui et ses partisans que nous ne voulons pas suivre le chemin qu'il nous trace. Faisons-lui "sentir" ce que les Québécois veulent véritablement.

(Mlle) Teresa Macdougall, 6660 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. Le 4 février 1977.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

DUEL A MORT

Deux paysans colombiens au tempérament violent et attachés aux traditions se sont truffés de plomb, lundi, sur la place de leur village, où ils avaient décidé de vider une querelle par un duel réglementaire.

L'affrontement, à l'aube et en présence de témoins, comme le veut la tradition, avait pour objet une parcelle de terrain contestée, à proximité de la ville de Bucaramanga, au nord-est de la Colombie.

A défaut d'obtenir gain de cause pour ce lopin, les deux paysans partageront, côte à côte et hors du cimetière local, une concession à perpétuité, aucun des deux hommes n'ayant échappé au feu meurtrier du pistolet à six coups de son adversaire.

COMPETITION DE TIR

C'est samedi qu'aura lieu la grande compétition de tir annuelle de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Pas moins de 10 équipes de cadets de terre s'affronteront dans une compétition amicale de tir, qui aura lieu à l'école le Roseau, quartier de Chicoutimi-Nord, de 8h00 à 12h00. Selon le major Claude Régis, directeur régional de cette compétition, les buts premiers de cette rencontre sont de relever la qualité du tir récréatif de calibre .22 sur les corps de cadets, de préparer les équipes régionales aux compétitions provinciales de mars prochain et aussi de permettre aux jeunes cadets de la région de fraterniser entre eux. On sait que depuis quelques années, les équipes saguenéennes et jeannoises se classent bonnes premières dans les compétitions provinciales et nul doute que cette compétition les préparera de façon adéquate pour l'exhibition provinciale.



JOLIE ROBE

L'artiste France Castel, épouse du Dr Jean Guimond de Chicoutimi, a participé à l'une des émissions des Coqueluches, comme chanteuse, cette semaine. On a dit que la robe qu'elle portait et le chapeau qu'elle coiffait étaient très jolis et, par conséquent, France Castel était d'une grande élégance.

NOUVEAU DIRECTEUR

Il y aura, dès la fin mars, un nouveau directeur général à la Commission scolaire de La Baie: il s'agit de M. Réjean Simard, jusqu'à maintenant principal adjoint à l'École polyvalente de La Baie. Il remplace M. Jean-Baptiste Hudon, dont le mandat se termine, et qui n'en sollicite pas le renouvellement.

"L'APPRENTIE SORCIERE"

Le service des loisirs de Jonquière, en collaboration avec le club Les Ado, présentera la projection du film: "L'apprentie sorcière" de Walt Disney, ce soir et demain. Voici les heures et endroits de présentation: ce soir, à 18h30, au local Scouts (rue Downing à Arvida); à 19h15, au pavillon Saint-Jean-Eudes; demain, à 10h30, à l'école Sacré-Coeur de Kénogami; à 13h00, au pavillon Saint-Mathias d'Arvida; à 14h00, à l'école Sainte-Marie-Médiatrice de Jonquière.

EXPOSITION POUR LA FEMME

Le Conseil consultatif de la situation de la femme tiendra une exposition sur la condition de la femme, à Place Centre-Ville de Jonquière, du 23 au 28 mai. Plusieurs organismes fédéraux y participeront, notamment le Centre de main-d'œuvre du Canada et le Secrétariat d'Etat. C'est la première fois que cette exposition sera présentée en dehors des grands centres urbains. Il y aura kiosques d'information, réunions, conférences, artistes, bref de quoi intéresser toute la population féminine.



LES BARBUS PAR EXCELLENCE

Voici les quatre grands gagnants du concours des barbus du Carnaval-Souvenir 1877. Dans l'ordre habituel, M. Germain Boutin, de la base de Bagotville, gagnant de la catégorie des moustaches, M. Daniel Gauthier de Jonquière, grand gagnant toutes catégories, M. Christian Saint-Gelais, de Chicoutimi, récipiendaire du prix des vieilles barbes, et M. Bertrand Brassard, de Chicoutimi, gagnant de la catégorie des barbes taillées.



SEINS NUS

Le conseil municipal de Miami Beach a décidé par six voix contre une d'interdire les seins nus sur les plages de Miami. Les services de tourisme municipal avaient proposé à la municipalité d'autoriser cette pratique, affirmant que les touristes afflueraient en Floride. "Le chef-d'oeuvre de la création divine est une belle femme et on a le droit de

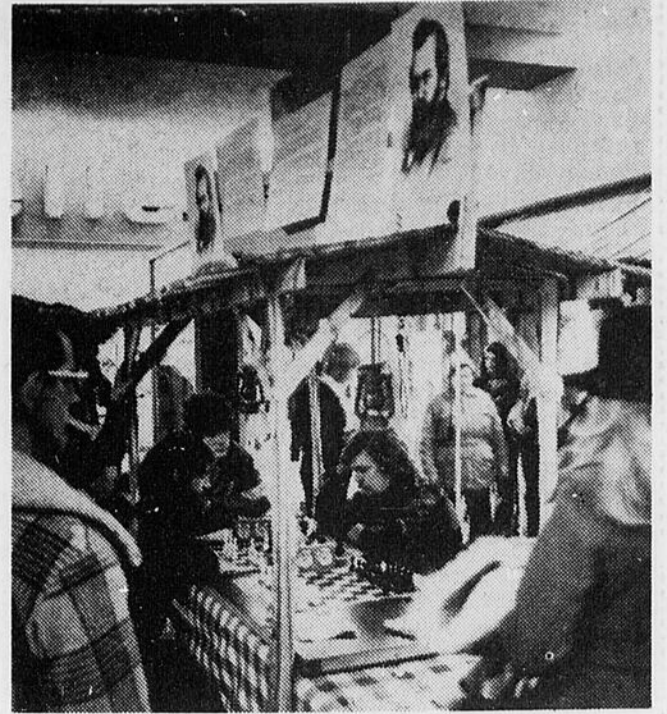
"l'admirer", a déclaré M. Phil Sahl, le seul conseiller qui se soit prononcé en faveur de l'autorisation. Mais cette argumentation n'a pas convaincu ses collègues.

PETITE ENTREPRISE

La Banque d'expansion industrielle tiendra prochainement deux séminaires sur l'impôt et la fiscalité municipale, à Chibougamau, le 22 février, et à Saint-Félicien, le 8 mars. Le premier se tiendra au motel Alouette de Chibougamau, à compter de 8h15 le matin, et le deuxième aura lieu à l'hôtel Colonial de Saint-Félicien, à la même heure. Organisés avec la collaboration des organismes de promotion et de développement industriel de chaque secteur, les séminaires s'adressent particulièrement aux propriétaires et directeurs de la petite entreprise, ou à tous ceux qui veulent se lancer en affaires.

A L'INSTITUT SAINT-GEORGES

Le conseil d'administration de l'Institut Saint-Georges de Chicoutimi vient d'embaucher M. Bernard Angers comme directeur des finances et du personnel. Jusqu'à maintenant, M. Angers occupait le poste d'agent de gestion du personnel dans ce centre d'accueil. Selon M. Guy Leclerc, directeur général, cette nomination complète l'application du plan d'organisation approuvé par le ministère des Affaires sociales en juin 1976.



LES ECHECS

Il y a bien des façons de participer au Carnaval-Souvenir de Chicoutimi. Mais, la moins usitée est sans aucun doute ce concours quotidien de jeu aux échecs, dans le mail du centre commercial Place du Saguenay. Le tout, comme le démontre cette photo, se déroule dans un décor typique.

HORTICULTURE

La Société horticole d'Alma avise tous les amateurs qu'elle tiendra une soirée d'information, le lundi, 21 février, à 20h00, au local 165 du Pavillon Camille-Lavoie (Campus A), 500, ave des Métiers à Alma. On y informera les gens sur les "semis" et il y aura en outre une démonstration. Evidemment, cette séance est ouverte à tout le monde, qu'on soit membre ou non...

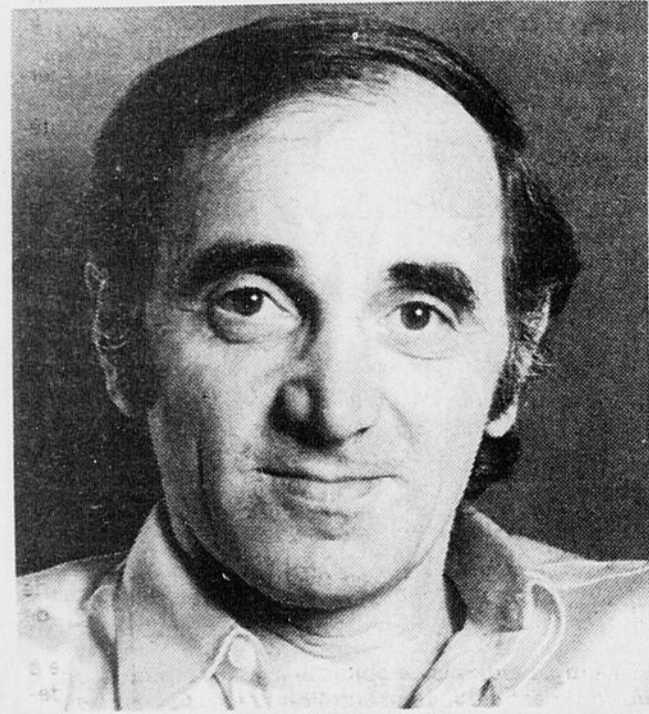
LES AMERICAINS ET LE FRANCAIS

Des fabricants américains d'appareils électroniques se sont opposés à des règles canadiennes qui exigent que les étiquettes de sécurité soient en anglais et en français. La Western Electronics Manufacturers Association a laissé entendre qu'elle s'adresserait au Bureau canadien des normes et standards afin de faire modifier ces règlements. La WEMA souligne qu'on devra dépenser beaucoup d'argent pour rendre les étiquettes bilingues, que l'apparence du produit sera changée et qu'on recevra peut-être des demandes en d'autres langues.

HEPATITE VENERIENNE

Les médecins de l'hôpital Middlesex de Londres ont découvert une forme d'hépatite transmise par les voies génitales qui pourrait se révéler beaucoup plus grave que les autres maladies vénériennes. Des dizaines d'hommes homosexuels ont été trouvés porteurs du virus de l'hépatite "B", qui peut provoquer la jaunisse et, dans certains cas, des maladies chroniques du foie, selon le Dr Duncan Catterall, directeur du service génito-urinaire de l'hôpital.

"Vous pouvez dire que c'est la maladie la plus grave transmise par les organes génitaux." La syphilis et la blennorrhagie peuvent être guéries mais les porteurs de "l'hépatite Harolds" ne peuvent être débarrassés du virus tant qu'il ne disparaît pas de lui-même et ils peuvent en demeurer infectés "certainement pendant cinq ans et peut-être davantage". Ils ne ressentent pendant cette période aucun symptôme mais transmettent la maladie à leurs partenaires lors des relations sexuelles.



AZNAVOUR A DROIT DE RESIDER

L'autorisation de résider en Suisse a été accordée à Charles Aznavour parce qu'il vit dans le pays et que ses activités sont centrées autour de sa maison de Crans-sur-Sierre où il s'est établi avec sa femme et ses enfants, a fait savoir le Conseil fédéral en réponse à une question parlementaire.

Le député socialiste de Genève, M. Jean Ziegler, avait demandé quelles mesures étaient envisagées pour lutter contre la venue des étrangers qui fuient leur pays pour des raisons fiscales et cherchent à s'installer dans le "paradis" suisse. Il demandait en particulier pourquoi les autorités renouvelaient régulièrement le permis de séjour du chanteur français.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné que le permis de résidence n'est accordé à des artistes de renommée internationale qu'à de rares exceptions, et toujours après une enquête approfondie sur leur situation personnelle, professionnelle et financière.

EXORCISME

Dans le mystère le plus total, selon "Radio-Centre" de Cochabamba, un pasteur protestant a chassé le démon du corps et de l'âme de deux Colombiens.

Ainsi, selon "Radio-Centre", qui ne donne aucune identité, mais cite des "témoins", un homme de 21 ans a été exorcisé après s'être confié pendant 20 heures au Bon Pasteur. Une femme mariée de 23 ans a été également exorcisée, mais au bout d'une heure seulement.

Pour preuve de ce qu'elle a avancé, "Radio-Centre" a diffusé pour ses auditeurs les paroles des séances d'exorcisme enregistrées. Quant aux autorités ecclésiastiques catholiques, elles observent une réserve totale, au sujet de l'information de "Radio-Centre".

VOS DROITS

Justice

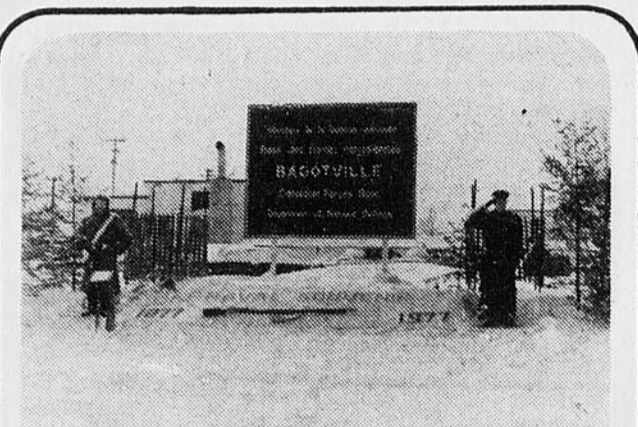
Un vieux principe de droit dit que personne n'a le droit de se faire justice à soi-même. Ainsi, si on vous a volé votre bicyclette et vous savez où elle se trouve, vous ne pouvez pas tout simplement aller la chercher, car la personne qui a votre bicyclette en sa possession peut aussi bien être le voleur qu'un citoyen honnête qui l'a achetée sans savoir qu'elle était volée. En allant vous-même chercher la bicyclette, vous pourriez alors vous retrouver dans une situation embarrassante.

Si vous croyez que l'objet qu'on vous a volé se trouve à un endroit précis, demandez l'aide de la police qui ira vérifier avec vous s'il s'agit bien de l'objet qu'on vous a volé.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la Loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de "La Minute juridique" en écrivant au:

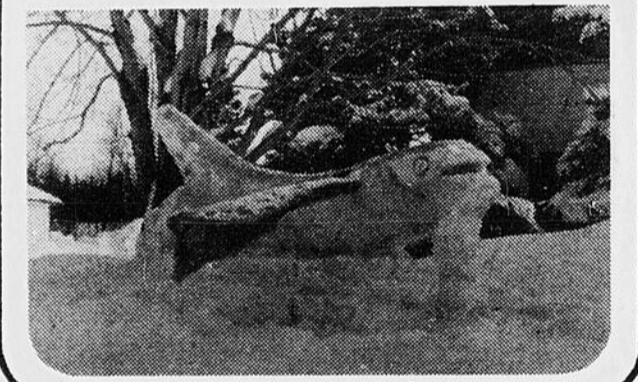
Service de l'information,
Commission des services juridiques,
2, Complexe Desjardins,
Tour de l'Est, No 1404, C.P. 123,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).



PARTICIPATION ACTIVE

La Base militaire de Bagotville apporte, pour la première fois cette année, une participation très active au Carnaval-Souvenir 1877. Parmi les réalisations inscrites au programme, il y a la construction de monuments de glace. Ainsi, sur la photo ci-haut, ce monument, visant à démontrer l'évolution entre le soldat d'hier et l'aviateur d'aujourd'hui, est présenté à l'entrée principale de la base et il est l'oeuvre de M. Gérard Routhier, répartiteur à la section de génie, et M. Jean-Marc Tremblay, de Ferland. La photo du bas montre un requin stylisé en CF-101 Voodoo et fabriqué par le colonel Pike, commandant de la base. Quelques autres monuments ont été construits à travers les quartiers résidentiels de la base.



TAXE SANTE

L'institution d'une "taxe pour la santé", frappant les personnes qui consomment des produits dangereux pour leur corps et les usines qui produisent des nuisances, a été proposée, cette semaine, à New York, lors d'une conférence sur les perspectives de la santé publique.

Le docteur Kerr White,

TOURISTES AU CANADA

Le nombre des touristes français au Canada a augmenté de 34,000 de 1975 à 1976, atteignant le chiffre de 110,000.

Devant cette remarquable progression et afin de favoriser un nouvel afflux de visiteurs, l'Office du tourisme au Canada et la Direction générale du tourisme au Québec ont mis sur pied un programme de voyages, pour 1977, intitulé "Aventures au Canada".

En accord avec deux compagnies aériennes et huit entreprises de voyages, les deux offices proposent tout un choix de circuits, croisières, séjours, déplacements organisés, etc...

La brochure "Aventures au Canada" qui a déjà été présentée à Strasbourg, Toulouse, Nice, Marseille et Lyon, a été mise en circulation à Paris, mercredi.

directeur de l'Institut d'étude de la santé à New York, a suggéré que soit examinée la possibilité de taxer notamment le tabac, les alcools, les automobiles sans ceintures de sécurité et la nourriture plus ou moins mangeable. Les industries seraient taxées pour la pollution de l'eau et de l'air en particulier. Le fruit de ces taxes, dans l'esprit du docteur White, servirait à rembourser les dépenses médicales des patients frappés par les produits dangereux pour leur santé ou par la pollution.

RENDEZ-VOUS

ARVIDA

Soirée des guenillous — Vendredi, le 18 février 1977, de 21h30 à 1h30, il y aura soirée des guenillous, des prix seront décernés à cette occasion pour les meilleurs costumes, à la Légion canadienne d'Arvida. Bienvenue à tous et portez vos guenillous.

CHICOUTIMI

Conférence spirituelle — A la salle d'accueil des Servantes du T.-S.-S., lundi, le 21 février 1977, à 19h30. Conférence spirituelle par Mgr André Simard. Entrée libre. Bienvenue à tous.

MERCi

à tous
les Jeannois
d'avoir fait
de CHRL
la station
de radio
ayant le plus
grand nombre
d'auditeurs
au Lac-St-Jean.

Merci!

Des abonnés disent ne jouir d'aucun recours contre les décisions de l'Hydro

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — L'Hydro-Québec en a pris pour son rhume, hier à la commission parlementaire de l'énergie, quand trois groupements de consommateurs ont sévèrement blâmé l'administration de cet organisme et son attitude vis-à-vis de ses abonnés.

Les intervenants ont surtout déploré le fait que le consommateur ne jouit d'aucun recours contre une décision de l'Hydro et que celle-ci se comporte trop souvent comme juge et partie, n'étant pas suffisamment contrôlée par les pouvoirs publics.

Les hausses de tarifs, les méthodes de facturation, les coupures de service, la pénalité monétaire figuraient parmi les griefs, soit de l'Office de protection des consommateurs, de la Coalition pour le contrôle des prix de l'énergie ou de la Société pour vaincre la pollution qui ont à tour de rôle soumis un mémoire aux membres de la commission en prévision de l'établissement d'une politique énergétique au Québec.

Le ministre de l'Énergie, M. Guy Joron, a dû se porter à la défense de l'Hydro en qualifiant parfois certaines critiques "d'injustes" et en invitant ses interlocuteurs à ne pas rejeter sur elle tous les péchés du monde.

Il a expliqué que le mandat de l'Hydro, en fin de compte "n'est que de vendre et distribuer de l'électricité et qu'elle n'est pas le ministère de l'Énergie".

Gel des prix

Mme Claudette Drennan, porte-parole d'un groupe à majorité anglophone de Montréal, la Coalition pour le contrôle des prix de l'énergie, a déposé une pétition de 7.000 noms réclamant le gel des prix de l'électricité et du gaz naturel.

Cet organisme adressait plusieurs reproches sévères autant à la compagnie Gaz Métropolitain, qui détient un quasi monopole de distribution du gaz dans la région de Montréal, qu'à l'Hydro.

Il affirmait que les taux imposés aux petits consommateurs sont trois fois plus élevés que ceux des industries ou gros consommateurs d'électricité.

Pour sa part, la Société pour vaincre la pollution a rappelé les hausses des taux de l'électricité de l'Hydro, soit 75 p.c. en quatre ans, pour tenter de démontrer que les plus pauvres vont devoir se priver ou même se faire couper le courant sans affecter les plus riches.

Dans sa réplique, M. Joron a dit qu'il est illusoire de croire qu'il est possible de geler les prix de l'électricité sans conséquences financières graves pour

l'Hydro qui voit ses coûts d'opération grimper à chaque année et qui doit investir pour répondre à la demande croissante de cette énergie.

Si les tarifs étaient gelés, a-t-il expliqué, il faudrait alors que le gouvernement subventionne l'Hydro, d'où une éventuelle augmentation des impôts pour aller chercher ce surplus de dépenses. "Ce que l'on vous donnerait de la main gauche, on irait vous le chercher de la main droite."

Par ailleurs, le ministre a voulu rassurer les consommateurs en signifiant qu'il a déjà engagé des discussions avec l'Hydro au sujet de modifications administratives.

M. Joron a dit que l'Hydro serait appelée d'ici la fin de l'année à réviser son mode de facturation des comptes et sa fréquence, et que le système de tarification serait aussi modifié.

Il a dit que la grève des employés de l'Hydro, l'automne dernier, avait sans doute accumulé beaucoup de travail sur la table et que le tout se régulariserait bientôt.

Les coupures

Les interruptions de service d'électricité et de gaz par défaut de paiement ont été dénoncées avec vigueur par la Coalition et l'Office de protection des

consommateurs.

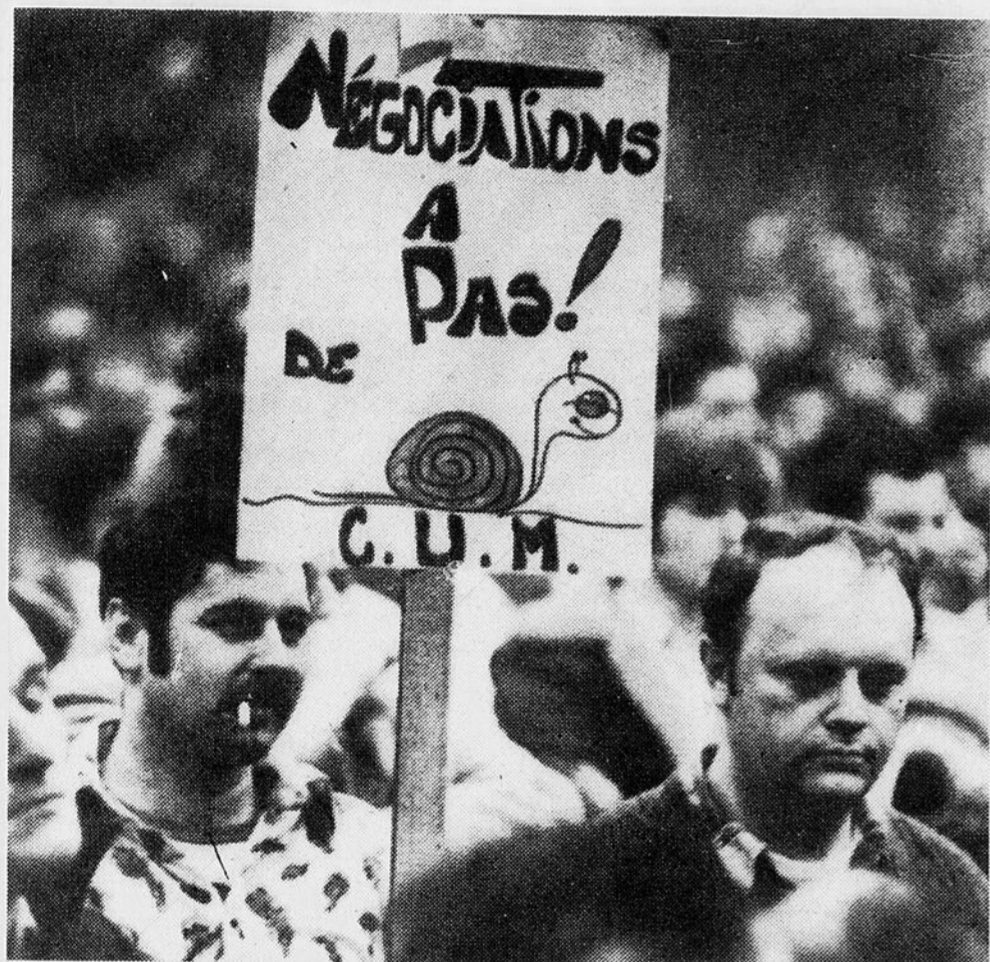
Mme Drennan, de la Coalition, a rappelé qu'aux États-Unis une coupure de service doit être précédée d'une requête devant les tribunaux pour démontrer que non seulement le compte est échu, mais aussi que le client est en mesure de payer et refuse de le faire sans raisons valables.

En Ontario, il est défendu de couper le courant et le gaz entre les mois de septembre et avril.

La Coalition a donc proposé que cesse cette pratique d'interrompre ces services essentiels, surtout en hiver.

Cet organisme a, de plus, demandé au gouvernement de tenir des audiences publiques sur les opérations de l'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain, qu'une nouvelle structure tarifaire suivant laquelle les consommateurs domestiques ne subventionneraient plus l'industrie soit établie, que les citoyens aient accès à toute information concernant les opérations de l'Hydro et de Gaz Métropolitain.

La Coalition veut aussi que les audiences publiques soient tenues afin que ces deux distributeurs de source énergétique rendent compte à la population de l'utilisation qu'ils font de nos ressources naturelles et que les citoyens aient le loisir de leur poser des questions.



EN GREVE OU PAS — Tenant une pancarte non équivoque, un policier de la CUM ainsi que plusieurs confrères se sont réunis au Centre Paul-Sauvé de Montréal lors d'une réunion syndicale tenue hier.

(Téléphoto PC)

Risques d'une grève imminente chez les policiers montréalais

MONTREAL (PC) — Les policiers montréalais ont commencé à se prononcer par vote secret, jeudi matin, sur l'offre de dernière heure que leur a faite la Communauté urbaine.

On avait tout d'abord décidé de procéder à main levée mais, devant la confusion, on a recouru au vote secret.

L'expérience a été faite avec plus de 2.000 policiers du poste de nuit qui, à première vue, semblaient rejeter l'offre de la CUM.

Le président de la Fraternité des policiers, M. Gilles Masse, a cependant annoncé que 579 l'approuvaient et que 393 la rejetaient.

Au milieu de la cohue, on

a aussitôt commencé le vote secret, qui doit se poursuivre à 7 heures jeudi soir avec les policiers du poste de jour.

L'offre de la CUM comprend la parité salariale avec la police de Toronto, de meilleurs avantages de retraite et un essai de la semaine de travail de quatre jours.

La plupart des objections sont venues de la part de policiers qui voulaient que la semaine de travail de quatre jours soit expérimentée partout, et non seulement dans deux postes comme on le propose.

Griefs

D'autres policiers ont protesté contre le fait qu'on

leur demande de se prononcer sur un tout, alors qu'il y a d'autres griefs que ceux des heures de travail et du régime de retraite.

L'offre de la CUM comporte une hausse salariale de 6,2 pour cent pour le policier de première classe, portant son salaire annuel de \$17.900 à \$19.025.

L'augmentation serait plus considérable pour les hauts gradés. Un capitaine-détective, par exemple, verrait son salaire porté de \$24.979 à \$26.550.

M. Yves Ryan, qui négocie pour la CUM, a exprimé sa crainte, mercredi soir, d'une grève générale des policiers.

LA CSR Chauveau essaiera d'organiser une école bilingue

QUEBEC (PC) — La Commission scolaire régionale de Chauveau projette d'organiser une école

bilingue qui, dès septembre 1977, serait accessible à 200 enfants de la première année au secondaire. La majorité des commissaires de cette commission scolaire se sont prononcés, mercredi, en faveur de cette expérience, après avoir constaté que les élèves qui terminent leur secondaire V ne maîtrisent pas la langue anglaise.

La Commission scolaire régionale poursuit ainsi deux buts: d'une part, préparer la formation d'élèves bilingues en secondaire V, particulièrement ceux de l'option commerce, et, d'autre part, attirer les étudiants anglophones à l'école française et garder à l'école française les étudiants francophones qui seraient tentés de se diriger vers l'école anglaise.

M. Jacques Charland, président de la commission, a tenu à rappeler que 400 élèves du territoire de Chauveau étudient dans des écoles anglaises de la région de Québec.

Il a aussi précisé que le projet d'école bilingue ne s'appliquerait qu'à quelque 200 enfants qui sont déjà relativement forts dans les principales matières enseignées.

Le programme des cours sera divisé comme suit: pour les francophones, les quatre septièmes des cours

seront donnés en anglais, et le reste en français. Les cours qui continueront à être donnés dans la langue maternelle de ces enfants seront ceux de français et de mathématiques. Les autres, soit ceux d'anglais, d'arts, de sciences de la nature et de sciences de l'homme, seront dispensés en anglais.

Pour les anglophones, ce sera exactement l'inverse. Si l'expérience tentée dans cette école, située à la base militaire de Valcartier, s'avère populaire, d'autres écoles de la Commission scolaire régionale de Chauveau pourront être ainsi transformées.

M. Charland estime que les risques d'assimilation découlant d'un tel projet sont minimes, puisque, a-t-il dit, les principales matières, soit le français et les mathématiques, seront données dans la langue maternelle de l'étudiant.

Quant au directeur général de la régionale, M. Charles-Henri Paquin, il a déclaré que, dans le monde scolaire, il faut vivre des expériences, d'abord contrôlées.

"Avant de lancer une province dans une voie, il faut des postes d'expérimentation ici et là. Avant que la loi 22 ne soit retouchée, avons-nous le goût de faire des expériences?"

Les Caisses pop de province vendraient les plaques d'auto

SHERBROOKE (PC) — Les succursales de province des Caisses populaires Desjardins pourraient bien devenir l'an prochain le théâtre de la ruée hivernale des automobilistes québécois vers les bureaux des concessionnaires de plaques minéralogiques.

L'adjudication de la concession aux caisses populaires couperait les vivres aux 181 Québécois qui, aux quatre coins de la province, sont chargés, moyennant commission, d'assurer ce service dans les endroits où il n'existe pas de bureau d'émission de plaques minéralogiques placé sous la responsabilité d'un fonctionnaire du ministère des Transports.

Au ministère, on a révélé

hier que le Conseil des ministres prendrait connaissance la semaine prochaine d'un dossier sur la question et qu'un projet de loi modifiant profondément la politique de concession des bureaux pourrait bien être déposé en mars devant l'Assemblée nationale, mais on s'est refusé à divulguer le contenu du dossier et à préjuger de l'orientation de la politique que favorisera le Conseil des ministres. On s'est borné à dire que l'octroi de la concession aux caisses populaires était l'une des options envisagées.

Selon le ministère, l'octroi de la concession à des particuliers a toujours favorisé le patronage et un porte-parole a cité le cas

d'une petite ville des Cantons de l'Est où, depuis le printemps de 1960, sept concessionnaires se sont succédé au rythme des changements de gouvernement: "Pareille situation est aberrante. D'autre part, le ministère est sensible aux doléances des corps policiers qui se sont plaints du fait que les bureaux de province étaient plus souvent qu'à leur tour la cible des voleurs d'automobiles et des receleurs."

Résistance

Menacés de perdre leur gagne-pain, les concessionnaires tentent de faire front et c'est autour de Mme Jeanne-d'Arc Langlois, une veuve qui, depuis

13 ans, détient la concession de Plessisville où elle écoule, bon an, mal an, 9.000 jeux de plaques, que la résistance s'organise. Mme Langlois a rejoint par lettre 125 des concessionnaires de la province au cours des derniers jours et elle multiplie les démarches auprès des députés et du ministère pour obtenir que la nouvelle politique, si elle est adoptée, ne porte pas un coup trop dur à ceux qu'elle risque d'évincer du marché du travail et qu'elle leur offre la possibilité d'une intégration au sein de la fonction publique lorsque faire se pourra.

"Ce bureau est mon gagne-pain et je ne me rendrai pas sans combattre", de dire Mme Langlois.

Les emplois occasionnels désormais accessibles à tous aux Transports

par Robert Lefebvre

QUEBEC (PC) — Les emplois occasionnels au sein du ministère québécois des Transports seront désormais accessibles à tous, en vertu d'une directive annoncée hier par le ministre Lucien Lessard.

Cette directive s'appliquera dès ce printemps, lors de l'engagement de quelque 6.000 travailleurs saisonniers chargés d'améliorer la signalisation routière et de remettre en état les routes abîmées par le gel et le dégel.

Soucieux d'éviter le "patronage" tel qu'il se pratiquait dans le passé et au risque de "sacrifier une partie d'efficacité", M. Lessard préfère recourir à un comité de sélection qui choisira les candidats en fonction de leur compétence et des besoins du mi-

nistère. Cette directive, a bien précisé M. Lessard, ne constitue qu'une mesure transitoire devant pallier à court terme aux lacunes qui existent dans ce domaine.

Elle s'appliquera, en attendant la politique générale du Conseil du Trésor, sur l'engagement des professionnels et des occasionnels, politique qui devrait être énoncée dans un proche avenir, selon M. Lessard.

Critères

En plus de la compétence des candidats et des besoins du ministère, le comité de sélection devra tenir compte de l'intégrité du candidat, de ses besoins financiers et de sa localisation par rapport aux besoins du ministère.

Le comité de sélection sera composé du chef de service ou de district ou de son représentant, d'un représentant du Centre de main-d'œuvre du Québec et d'un représentant de l'Aide sociale.

Une liste de candidats qualifiés sera alors dressée et les nominations, au besoin, seront faites par la personne en pouvoir suivant les directives concernant les emplois occasionnels.

Procédure

La direction du personnel du ministère des Transports, qui sera responsable de l'application de la nouvelle directive, accordera évidemment une préférence aux candidats déjà qualifiés et disponibles auprès de la Commission de la fonction publique.

En l'absence de tels candidats, la direction du personnel transmettra la demande au Centre de main-d'œuvre du Québec, à moins qu'il s'agisse de recrutement de masse. Dans ce dernier cas, on procédera à des offres d'emplois par la voie des journaux locaux.

Lorsque le ou les candidats seront déclarés éligibles par la Commission de la fonction publique, ils seront référés immédiatement aux gestionnaires requérants.

S'il s'agit par contre de candidatures référées par le Centre de main-d'œuvre du Québec ou de recrutement par la voie des journaux, elles seront examinées par le comité de sélection défini plus haut.

Dans tous les cas, les candidats seront informés de leurs résultats.

L'élève du maître

MONTREAL (PC) — Le conseiller économique du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce a accédé à cette fonction après avoir travaillé pendant huit mois à titre d'économiste au sein de l'Agence canadienne pour le développement international.

C'est en décembre dernier, alors que le ministre Rodrigue Tremblay s'occupait de la formation de son cabinet que M. Michel Guénard a cru bon de contacter son ancien professeur pour solliciter un poste dans son équipe.

"Je lui ai téléphoné et lui ai demandé de me rapatrier au Québec", confie M. Guénard.

Agé de 32 ans, Michel

Guénard est diplômé en journalisme aussi bien qu'en économie et il a travaillé quatre ans pour le quotidien "Le Devoir", où il fut tout à tour chroniqueur financier et courriériste parlementaire à Ottawa.

Il semble à l'aise dans ses nouvelles fonctions et ne se gêne pas pour donner son opinion lorsqu'on lui le demande.

Ainsi, il trouve normal que la Banque Royale ait pris la décision de transférer vers Toronto trois sections administratives de son siège social. "Ce n'est rien de nouveau et c'est compréhensible, explique-t-il. La Banque Royale est une banque à charte canadienne."

QUEBEC EN BREF

Incendie chez les Bronfman

MONTREAL (PC) — Les époux Allan Bronfman et trois domestiques ont échappé sans coup férir aux flammes qui ont lourdement endommagé, mercredi soir, la luxueuse résidence du millionnaire.

Le feu a pris naissance peu après neuf heures, mercredi soir, dans cette résidence de 46 pièces. Quatre pompiers ont toutefois dû recevoir des traitements pour des blessures mineures et pour avoir inhalé de la fumée.

M. Bronfman, âgé de 81 ans, est un ancien vice-président et directeur des distilleries Seagrams.

Une infirmière-résidente, qui a fui les lieux avec les autres membres de la maison, croit qu'un court-circuit qui a affecté le système électrique dans la salle à manger pourrait être à l'origine du sinistre.

Une partie du toit s'est affaissée vers minuit, forçant les pompiers qui tentaient de recouvrir le coûteux ameublement de baches à évacuer l'édifice. Des amis de la famille avaient toutefois réussi à placer en sécurité dans un garage des peintures de valeur.

Bell en appel

MONTREAL (PC) — La compagnie Bell du Canada interjettera appel d'une décision de la Commission de lutte contre l'inflation réduisant d'un tiers la hausse de salaire accordée à ses 13.000 employés.

La règle fédérale de contrôle avait réduit de douze à huit pour cent cette augmentation rétroactive au 1er décembre dernier.

Les leaders syndicaux ont décidé, malgré le jugement rendu, de ne pas interrompre les services aux abonnés. La compagnie a annoncé pour sa part qu'elle en appellerait de cette décision et s'en tiendrait aux raisons données à la Régie et qui, à ses yeux, justifient les hausses accordées.

LaSalle avait tort

MONTREAL (PC) — M. Claude Wagner croit que la suggestion de son collègue Roch LaSalle de chercher l'appui du Parti québécois a causé du tort aux progressistes-conservateurs, mais qu'elle n'est pas responsable de leur baisse de popularité au Canada.

Le député de Saint-Hyacinthe s'est dit opposé fermement à l'idée d'une alliance avec les péquistes, dans le but de faire élire les candidats du Parti progressiste-conservateur aux prochaines élections complémentaires.

"Très certainement", a répondu M. Wagner, quand on lui a demandé si la déclaration du député de Joliette au sujet d'une alliance avec le PQ avait nu aux progressistes-conservateurs.

Il s'est empressé d'ajouter, cependant, que le chef du parti, M. Joe Clark, avait corrigé la mauvaise impression créée par M. LaSalle en disant qu'il recherchait l'appui de tous les partis politiques québécois pour battre les libéraux.

Étalage modifié

CAP-ROUGE (PC) — Quelque 1.000 consommateurs de Cap-Rouge, en banlieue de Québec, qui avaient endossé une pétition demandant à un magasin d'alimentation local de modifier sa politique d'étalage, ont eu gain de cause.

Un porte-parole de la chaîne Jato, une filiale de Provigo, M. Jean Boiteau, a confirmé que le conseil d'administration de l'entreprise avait accepté de réaménager les étalages de friandises, de jouets et de bonbons, de façon à les rendre moins accessibles pour les enfants.

"Il nous fait plaisir de nous rendre aux demandes de ce groupe quoi que nous ne soyons pas convaincus qu'il s'agisse là d'un vœu de la majorité de notre clientèle du magasin de Cap-Rouge", a déclaré M. Boiteau.

Selon lui, il s'agit là d'un précédent dont les conséquences sont pour le moment difficiles à mesurer.

Les instigatrices

Cette décision est l'aboutissement d'une campagne déclenchée au mois de décembre par trois mères de famille de cette localité, où la population est constituée principalement de familles ayant de jeunes enfants.

De son côté, une des instigatrices de ce mouvement, Mme Louise Beaudoin, a exprimé sa satisfaction en affirmant que la grande majorité des suggestions des consommateurs avaient été retenues.

Jeune chanson 77

PARIS (PC) — Le palmarès du prix "Jeune chanson 77" a connu son dénouement, jeudi soir, alors que le parolier de Diane Dufresne, Luc Plamondon, a accepté au nom de cette dernière le prix du premier ministre Raymond Barre.

Ce prix, le premier de la catégorie chansonnier, lui a été remis à l'hôtel Matignon, lieu de travail du premier ministre, par le rapporteur général du Haut comité de la langue française, M. Michel Brugières.

Les deux autres prix de cette catégorie ont été décernés au Français Yves Duteil, par le secrétariat d'Etat à la culture, et à Francis Bebeu, du Cameroun, par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de la musique.

Ces distinctions, grâce à une collaboration des stations de télévision et de radio, permettront aux récipiendaires de se faire encore mieux connaître du public français.

Emprunteurs et épargnants Bédard entend dénoncer l'intrusion du fédéral

par Louis La Rochelle

TORONTO (PC) — Le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, a l'intention de dénoncer l'intrusion que constitue, selon lui, le projet fédéral de législation sur la protection des emprunteurs et des petits épargnants.

Rencontré jeudi à Toronto où il participe à la conférence interprovinciale des procureurs généraux, M. Bédard a indiqué avant de rejoindre ses collègues des autres provinces que: "Le bill C-16 est une intrusion dans la juridiction des provinces."

Arrivé mercredi soir dans la capitale ontarienne, le ministre québécois a consacré la soirée à préparer les dossiers que le Québec entend défendre au cours de la conférence.

Le Québec avait accepté de préparer deux dossiers, le premier portant précisément sur la législation fédérale sur les petits épargnants, et le deuxième, sur le prononcé des sentences de-

vant les tribunaux de juridiction pénale et les amendements qu'il serait opportun d'apporter au Code pénal.

Huis clos

La rencontre interprovinciale se déroule dans le huis clos le plus absolu aux appartements réservés au lieutenant-gouverneur, dans les édifices de Queen's Park.

Outre les questions présentées par le Québec, les délégués à cette conférence, qui se termine vendredi, traiteront des questions suivantes: l'obscénité, communication de la preuve en matière pénale, procédures d'enquête préliminaire, réclamations territoriales des Indiens, procédures d'extradition, le jeu, l'administration des tribunaux, la formule de participation du gouvernement fédéral aux programmes d'aide juridique et de compensation des victimes d'actes criminels.

Les 10 ministres provinciaux évoqueront aussi la question constitu-

tionnelle et celle du rôle des procureurs généraux. Ils examineront aussi certaines questions relatives aux relations fédérales-provinciales, telle la juridiction des tribunaux fédéraux et la communication, par la Gendarmerie canadienne, de renseignements aux procureurs généraux des provinces.

Technique

A Toronto, cette rencontre ne suscite qu'un intérêt mitigé et n'attire que très peu de représentants de la presse.

"Il s'agit de discussions très techniques", a confié un porte-parole de la délégation québécoise.

Vendredi, les participants rencontreront la presse et feront le point des travaux.

Interrogé sur le conflit qui sévit entre la Communauté urbaine de Montréal et les policiers, le ministre québécois de la Justice a indiqué que des propositions devaient être faites jeudi aux policiers et que le syndicat s'était engagé à les défendre.

Un effort individuel plutôt que l'intervention de l'Etat

— Garneau

par Robert Lefebvre

SAINTE-FOY (PC) — L'effort individuel bien plus que l'intervention de l'Etat assurera le développement collectif des Québécois, a soutenu, hier, le député libéral de Jean-Talon et ancien ministre des Finances, M. Raymond Garneau.

"Le danger qui guette le plus les Québécois, ce n'est pas les Anglais, les Américains, les méchants capitalistes ou encore les multinationales, mais bien plutôt l'impression simpliste qui porte à croire que l'abandon progressif de nos responsabilités individuelles aux mains de l'Etat constitue la panacée à tous nos maux, la garantie de notre survie culturelle et de notre développement collectif", a déclaré M. Garneau alors qu'il participait à un colloque organisé par les étudiants en administration de l'Université Laval.

Selon lui, cette tendance s'observe également dans d'autres milieux, mais elle prend une proportion différente chez nous "parce que chapeauté par un nationalisme qui en rallie les composantes les plus disparates".

Pour M. Garneau, notre nationalisme légendaire trouve sa source non seulement dans le désir d'être fidèles à nos ancêtres et de préserver notre langue et notre culture, mais aussi dans une "douloureuse impression qu'ont certains d'une incapacité de s'affirmer face au monde". "Nous croyons, dit-il, que ce que nous avons peur d'affronter individuellement, nous pourrions le faire collectivement."

Il a invité les gradués en administration à se libérer de ce "sentiment d'impuissance individuelle" et à ne pas "se bercer de l'illusion du collectivisme".

Concrètement, cela veut dire, pour M. Garneau, que le futur administrateur doit devenir bilingue et trilingue si possible et accepter de sortir du Québec s'il veut franchir toutes les étapes qui mènent aux commandes.

"C'est seulement l'impression mais la certitude qu'il joue d'égal à égal que son sentiment d'impuissance disparaîtra", a ajouté le critique financier de l'Opposition à l'Assemblée nationale.



Raymond Garneau

"En aucun temps, une telle acceptation ne signifie le reniement de sa langue et de sa culture", s'est-il empressé d'ex-

pliquer. "Au contraire, elle constitue un défi additionnel que seuls les forts et les courageux peuvent relever."

Pollution de la Yamaska Mépris de la vie et de la santé des Québécois

QUEBEC (PC) — Le ministre délégué à l'Environnement Marcel Léger a lancé hier un appel à la population lui demandant de communiquer aux Services de protection de l'environnement toute information susceptible d'aider à identifier qui a versé dans les eaux de la ri-

vière Yamaska des substances polluantes qui rendent l'eau non potable.

"Dans sa recherche insatiable du profit, l'industrie en général se moque éperdument du bien-être de la population qui l'entoure et qui la fait vivre", a-t-il dit.

Il appartient donc à tous les Québécois de prendre les choses en main et d'aider leur gouvernement à mettre au pas ceux qui détériorent impunément leur milieu de vie.

Réaffirmant sa volonté d'obliger les industries à

assumer leurs responsabilités sociales, M. Léger a donné ordre aux fonctionnaires des Services de protection de l'environnement d'accélérer leurs travaux en vue de compléter la réglementation relative à la lutte contre la pollution industrielle.

Il a demandé également à ses fonctionnaires d'étudier les moyens à prendre à court terme pour mettre hors d'état de nuire les pollueurs industriels et prévenir des catastrophes analogues à celle de Saint-Hyacinthe.



Marcel Léger

vière Yamaska des substances polluantes qui rendent l'eau non potable.

Dans un communiqué remis hier à la presse, M. Léger a souligné que les substances polluantes et possiblement toxiques qui ont été déversées dans la rivière Yamaska sont très difficiles à identifier et que par conséquent, il est très difficile d'identifier le ou les auteurs de cette action.

Le ministre a exprimé sa stupeur et son indignation devant le mépris dont font preuve certaines industries à l'égard de la vie et de la santé des Québécois.

Il a qualifié de "criminelle" l'attitude des entreprises qui ont ainsi pollué la Yamaska, pri-

18 ANS Adultes

Deux GRANDS FILMS en Couleur!

les MINETTES FONT LA QUEUE

Michel Jacot
Annie Grat

PLUS

Vous serez HYPNOTISÉ par les images de...

FANTASMES & PSYCHOSES SEXUELS de MISS AGGIE

avec DEBORAH ASHRA PATRICK FARRELLY KIM POPE

CE SOIR A 7H30 P.M.

IMPERIAL tel. 543-5580

ÉLYSÉE tel. 542-5701

Le film le plus provocant dans l'histoire du cinéma!

King Kong

Dino de Laurentis présente un film de John Guillermin

"King Kong"

Jeff Bridges • Charles Grodin • Jessica Lange

Moins de 14 ans \$100

BELLEVUE tel. 542-5519

SAGUENAY tel. 544-4611

CANADIEN ALMA

DIANA ROBERVAL

PLAZA DOLBEAU

UN PROFOND AMOUR NAÎT DANS L'ULTIME ANGOISSE DE CE SUSPENSE!

14 ANS

GENEVÈVE BUJOLD

CLIFF ROBERTSON

OBSESSION

version française

26 FILM

"aloha bobby et rose"

des le 25 février à Normandin, St-Félicien, Desbiens

CAPITOL tel. 543-3280

CENTRE tel. 542-6901

ALMA Alma

ti-mine, bernie

pis la gang...

POUR TOUS

un film de Marcel Carrière

avec Jean Lapointe Marcel Sabourin Rita Lafontaine

scénario Jean P. Morin

musique François Dompierre

production O.N.F.

diffusé par LE NOUVEAU RÉSEAU

CINEMA 3 Place du Royaume

ALMA Auditorium Alma

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME

BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260

C'EST VRAI CE QUE L'ON DIT DES BONNES

18 ANS Adultes

Celestine Bonne à Tout Faire

Couleur

Quand vous pensez avoir tout vu survient...

PLUS

"Orgies collectives"

LINA ROMAY

PAMELA STANFORD

CINÉMA 1

Célestine: 6h40 et 9h40

Orgies: 8h05

18 ANS Adultes

QUI EST MON PÈRE?

2e FILM

Elle voulait aimer librement

Diamants sur ta CHAIR NUÉ

Qui est mon père: 6h35 et 9h40

Diamants sur ta chair: 8h05

CINÉMA 2

2 FILMS INOUBLIABLES ET UNIQUES

à l'affiche depuis six mois à Montréal

Enlevant et sublime...
Soulève l'empire des sens!

"Jonathan Livingston le goéland"

Un film de Hall Bartlett

Musique de Neil Diamond

2 GRANDS FILMS

Une joie de vivre indescriptible!
Une satire incroyable!

POUR TOUS

Harold et Maude

Musique de CAT STEVENS

un film de HAL ASHBY

CARTIER tel. 543-3138

CANADA EN BREF

Force de frappe

CALGARY (PC) — Le Canada doit être prêt, si nécessaire, à défendre militairement ses ressources, a déclaré, mercredi, le vice-amiral Robert H. Falls, chef d'état-major adjoint des Forces armées.

S'adressant aux membres du Canadian Club, l'amiral Falls estime que la force militaire est la seule chose qui compte "quand les jours sont fâchés".

"Je ne considère pas que la fin du monde est inévitable, mais je crois que nous devons nous préparer plus énergiquement que dans le passé, si nous voulons garder le contrôle... de notre part des ressources mondiales."

Faisant référence à l'ouvrage d'Alvin Toffler, "Le choc du futur", l'amiral Falls a rappelé que l'auteur envisage le monde occidental industrialisé dans un état de crise, marqué par la décadence des villes, la diminution des soins de santé, les pénuries imminentes d'énergie et des systèmes d'éducation inefficaces.

Il a cité les noms aussi pessimistes du Club de Rome, auquel appartient le reste, le premier ministre Trudeau.

"Si toutes ces prophéties et ces points de vue sont fondés, et si nous ne prenons pas les mesures propres à empêcher cette dégradation des conditions de vie de l'humanité, alors les forces armées nationales deviendront l'élément le plus important de chaque société...", en a conclu l'amiral Falls.

Santé des travailleurs

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déposé hier, aux Communes, trois bills privés destinés à préserver la santé des travailleurs sous juridiction fédérale.

Ces projets de loi prévoient: — la mise sur pied d'un comité chargé de veiller à la sécurité et à la santé des travailleurs dans toute industrie de 10 employés et plus;

— la présence obligatoire d'un inspecteur des normes de sécurité de travail;

— la reconnaissance du droit des travailleurs de refuser de travailler dans des conditions qui ne répondent pas aux normes de sécurité.

Il est à noter toutefois qu'en raison de la procédure parlementaire et du nombre de bills privés au feuillet, il n'arrive pratiquement jamais qu'une législation proposée par un député soit proclamée.

A l'appui de ses projets de loi, le leader néo-démocrate a souligné qu'au cours des dernières années, le nombre des accidents du travail avait doublé.

Selon M. Broadbent, les chiffres officiels indiquent qu'en 1968, le nombre des accidents de travail était de 6,8 millions, au regard de 11,5 millions en 1974.

Les coûts qui en découlent ont atteint \$4 milliards l'an dernier, a-t-il ajouté, et le nombre de jours de travail perdus a dépassé celui des journées de grève ou de lock-out.

Pas d'abandon

TORONTO (PC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a demandé instamment, jeudi, aux hommes d'affaires du Québec, de ne pas abandonner la province "comme si la séparation était inévitable".

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, qui succédait à une réunion au grand complet de son cabinet, tenue pour la première fois dans la Ville Reine, M. Trudeau a déclaré qu'en ce qui concerne les investissements, les affaires et la politique, les décisions devaient être prises sur la présomption que "le Canada restera uni".

Le premier ministre considère comme "une grave erreur de la part des hommes d'affaires, ou de toute autre personne, d'agir comme si la séparation allait se faire".

Les propos de M. Trudeau vont dans le même sens que ceux tenus par le député libéral, Mitchell Sharp, mercredi soir, six mois après sa démission du cabinet fédéral, devant les 600 participants à un banquet.

Davis prêt pour l'élection

TORONTO (PC) — Le premier ministre Williams Davis s'est dit prêt à tenir une élection provinciale dès que les partis de l'opposition le voudront.

"Ce sera alors leur responsabilité, a ajouté M. Davis, car les gens n'en veulent pas."

Devant des partisans progressistes-conservateurs de la nouvelle circonscription torontoise d'Orléans, le premier ministre a souligné qu'il était satisfait du fonctionnement du gouvernement minoritaire actuel et que les électeurs s'étaient également.

"Nous avons eu des bonnes lois et, à titre de parti, nous n'avons pas renié nos principes. Mais je n'ai pas l'intention de me porter garant du gouvernement en me surveillant 24 heures par jour et sept jours par semaine. Si les partis d'opposition désirent une élection, je suis d'accord."

M. Davis a critiqué chacun des deux partis d'opposition.

Les libéraux sont totalement dépourvus de problèmes à discuter. Les Néo-démocrates seraient prêts à tout réduire à un commun dénominateur et à tuer la croissance économique pour combattre le chômage. Il est bien beau de dire qu'il faut imposer de nouveaux impôts aux compagnies, mais que va-t-il arriver si les compagnies ont tellement d'impôts à payer qu'elles ne peuvent plus investir et prendre de l'expansion."

Broadbent en tournée

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, entreprendra, la semaine prochaine, une tournée de trois jours au Québec, qui le mènera en Abitibi et dans la région de Montréal.

M. Broadbent visitera ainsi trois des cinq circonscriptions où se tiendront des élections partielles au printemps, soit Témiscamingue, laissée vacante par le décès de l'ancien leader créditiste, Réal Caouette, ainsi que Terrebonne et Verdun, vacants suite aux démissions de Roland Comtois et Bryce Mackasey.

Il visitera Rouyn et Témiscamingue, dans le Nord-Ouest, les 22 et 23 février, ainsi que l'usine de la General Motors, à Ste-Thérèse, et la région métropolitaine, le 24.

On s'attend à ce que M. Broadbent annonce à cette occasion les noms des candidats qui brigueront les suffrages au nom de son parti dans ces comtés pour les élections complémentaires.

Lait augmenté

TORONTO (PC) — Dominion Dairies Ltd. et Borden Co. Ltd. ont annoncé, mercredi, qu'ils prévoient une augmentation du prix de gros pour la semaine prochaine, qui fera monter de deux cents le prix de la pinte de lait au détail.

Le vice-président de Dominion Dairies, M. L. W. Roswell, justifie cette augmentation par la hausse des coûts de production.

La commission ontarienne de mise sur le marché du lait a par ailleurs annoncé, mercredi, que le prix payé aux producteurs de lait va être haussé de cinq pour cent, à partir du 1er avril.

La hausse du prix de gros a été approuvée par la Commission de lutte contre l'inflation.

Trois leaders de la CALPA reconnus coupables d'outrage à la magistrature

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne des pilotes de ligne CALPA et trois de ses leaders ont été reconnus coupables d'outrage à la magistrature et ont été condamnés à des amendes, mercredi.

Le juge A. A. Cattanach, de la Cour fédérale du Canada a décrété que les accusés n'avaient pas réalisé tous les efforts possibles afin de faire respecter une injonction ordonnant aux pilotes de reprendre le travail lors d'une grève nationale, en juin dernier.

Le juge a ordonné à la CALPA de verser une amende de \$5.000, tandis que le président de cet organisme, Ken Maley, devra

déboursier \$1.000. Robert MacKinnon, un autre haut dirigeant de ce syndicat, a été condamné à une amende de \$750, et Norman Foster, le leader syndical à Toronto, a été condamné à verser \$500.

Le magistrat a décrété que si les condamnés ne paient pas leurs amendes d'ici 45 jours, ils devront purger une peine de prison de 30 jours.

Il y a quelques semaines, 16 contrôleurs de Winnipeg furent reconnus coupables d'outrage à magistrat, mais aucune amende ne fut imposée. Des accusations semblables portées contre 156 autres contrôleurs avaient été abandonnées.

Le juge Cattanach a affirmé, dans son jugement, que les leaders syndicaux n'avaient pas à promouvoir activement le non-respect de l'injonction de juin dernier pour être condamnés en vertu d'une accusation d'outrage à magistrat.

Pour éviter l'accusation, les accusés devaient démontrer qu'ils avaient fait tout en leur possible pour éviter que l'injonction ne soit pas respectée.

"Ils n'ont pas agi ainsi", a ajouté le juge.

"D'autant plus que la preuve a clairement démontré qu'ils ont participé à toutes les actions et les décisions de la CALPA."

Le magistrat a ajouté que M. Foster avait personnellement ordonné à certains pilotes de ne pas travailler durant la grève de juin dernier.

Le juge Cattanach a affirmé que les accusés "avaient agi en invoquant des mobiles sincèrement et honnêtement valables. Ils considéraient la sécurité aérienne comme étant plus importante que tout".

La loi doit toutefois être appliquée, dit-il. On ne peut approuver le non-respect d'un jugement.

Air-Canada, CP Air et Eastern Provincial Airways avaient intenté les procédures en outrage au tribunal après la grève des pilotes. Ces derniers désiraient, en débrayant, obtenir du gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de permettre l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec.

Les pilotes avaient débrayé après que les contrôleurs aériens eurent fait de même dans plusieurs aéroports importants du Canada.

Les compagnies aériennes avaient obtenu une injonction interdisant le débrayage des pilotes le 21 juin.

A Toronto, un porte-parole de la CALPA s'est dit "déçu" du jugement. Il a précisé qu'on allait consulter les conseillers juridiques avant de décider ce qu'on allait faire.

"Nous sommes très déçus, a déclaré l'officier des communications, Roger Burgess-Webb, parce que nous croyons que nous avions une bonne cause.

"Nous n'avons pas eu le loisir d'examiner le jugement ou de consulter nos avocats. Lorsque ce sera fait, nous allons nous asseoir et discuter des choix qui s'offrent."

Il a déclaré qu'on ne pouvait pas décider de payer l'amende ou d'interjeter appel sans consultation de l'exécutif, ce qui ne pouvait pas être fait avant vendredi.

Face à une scission, Lalonde reviendrait vivre au Québec

OTTAWA (PC) — Bien que le ministre de la Santé Marc Lalonde soit un fervent adepte du fédéralisme, il retournerait vivre dans un Québec indépendant, parce que c'est là que se trouvent ses racines.

"Nous avons vécu là-bas pendant 240 ou 300 ans", a déclaré M. Lalonde au cours d'une interview. "Il est trop tard pour changer maintenant."

M. Lalonde, lieutenant du Parti libéral fédéral au Québec, a fait remarquer

que la question était trop hypothétique pour aller jusqu'à envisager une continuation de sa carrière politique dans un Québec indépendant.

Et, avant que le Québec ne parvienne à se séparer, il aurait certainement quitté la scène politique fédérale, a-t-il ajouté.

M. Lalonde commentait ainsi ses déclarations récentes faites à un interviewé à la télévision.

Pas une seconde "Je ne crois pas que le Québec se sépare, mais si le Québec devait se séparer, je n'hésiterais pas une seconde au sujet de la route à prendre. J'irais au Québec", avait-il dit.

Le ministre a souligné qu'on ne devait essayer de trouver des interprétations politiques dans ses paroles. "Je retournerais chez moi... un point c'est tout."

M. Lalonde avait déclaré à Radio-Canada qu'il était fier d'être Canadien mais que ce qui le rattachait au Canada, c'était le fait qu'il était convaincu que l'avenir de la communauté canadienne française serait bien meilleur au sein du Canada et qu'il appartenait à la communauté francophone de se forger cet avenir en demeurant très active.

Les sentiments de M. Lalonde sont semblables à ceux qu'a exprimés récemment le premier ministre Trudeau.

M. Trudeau avait alors affirmé à Québec qu'il quitterait la politique fédérale advenant la séparation du Québec.

Un autre participant à l'émission, l'auteur torontois Richard Rohmer, a exprimé sa conviction, quant à lui, que "le Québec est déjà, en fait, un Etat séparé et très différent".

Il a ajouté que le Canada devrait le reconnaître et fixer maintenant ses propres objectifs.

Pour l'auteur Margaret Atwood, le Canada fait penser à un mari qui exploite sa femme, mais qui fait certaines concessions mineures pour tenter de l'amadouer.

Il promet au Québec "de laver la vaisselle une fois par semaine", alors qu'il

Quant à M. Fred Waldon, du ministère de la Défense, il a émis l'hypothèse d'une intervention armée de la part du Canada, en cas de sécession, et même d'une intervention de la part des Etats-Unis.

Toutes sortes de victimes indemnisées au Manitoba

WINNIPEG (PC) — Dans le discours du trône inaugurant la session 1977 de la Législature, le gouvernement NPD du Manitoba s'est engagé jeudi à verser des indemnités aux victimes de toutes sortes d'accidents.

Le discours, dont lecture a été donnée par le lieutenant-gouverneur F.-L. Jobin, précise que le gouvernement entend soumettre des suggestions pour la mise au point d'un plan d'indemnisation tous risques.

L'automne dernier, Sir Owen A. Woodhouse, auteur du programme d'assurance-accidents de la Nouvelle-Zélande, avait effectué une visite au Manitoba afin d'y familiariser le gouvernement provincial avec le régime en vigueur dans son pays, régime dont s'inspirera le Manitoba.

Parmi les principaux éléments de la législation du travail, le discours de M. Jobin traite des "heures supplémentaires qui suscitent des problèmes aussi bien aux employeurs qu'aux employés de la province".

Malgré les souhaits formulés par le chef de l'opposition, M. Sterling Lyon, député conservateur et M. Charles Hubbard, leader libéral, qui ont tous les deux réclamé des allègements fiscaux en vue des élections provinciales qui doivent avoir lieu cette année, le discours n'a évoqué qu'une révision de la loi sur les droits de succession.

Par contre, l'accent a été mis sur les coupures dans les dépenses de l'administration publique.

Un autre participant à l'émission, l'auteur torontois Richard Rohmer, a exprimé sa conviction, quant à lui, que "le Québec est déjà, en fait, un Etat séparé et très différent".

Il a ajouté que le Canada devrait le reconnaître et fixer maintenant ses propres objectifs.

Pour l'auteur Margaret Atwood, le Canada fait penser à un mari qui exploite sa femme, mais qui fait certaines concessions mineures pour tenter de l'amadouer.

Il promet au Québec "de laver la vaisselle une fois par semaine", alors qu'il

Quant à M. Fred Waldon, du ministère de la Défense, il a émis l'hypothèse d'une intervention armée de la part du Canada, en cas de sécession, et même d'une intervention de la part des Etats-Unis.

Toutes sortes de victimes indemnisées au Manitoba

WINNIPEG (PC) — Dans le discours du trône inaugurant la session 1977 de la Législature, le gouvernement NPD du Manitoba s'est engagé jeudi à verser des indemnités aux victimes de toutes sortes d'accidents.

Le discours, dont lecture a été donnée par le lieutenant-gouverneur F.-L. Jobin, précise que le gouvernement entend soumettre des suggestions pour la mise au point d'un plan d'indemnisation tous risques.

L'automne dernier, Sir Owen A. Woodhouse, auteur du programme d'assurance-accidents de la Nouvelle-Zélande, avait effectué une visite au Manitoba afin d'y familiariser le gouvernement provincial avec le régime en vigueur dans son pays, régime dont s'inspirera le Manitoba.

Parmi les principaux éléments de la législation du travail, le discours de M. Jobin traite des "heures supplémentaires qui suscitent des problèmes aussi bien aux employeurs qu'aux employés de la province".

Malgré les souhaits formulés par le chef de l'opposition, M. Sterling Lyon, député conservateur et M. Charles Hubbard, leader libéral, qui ont tous les deux réclamé des allègements fiscaux en vue des élections provinciales qui doivent avoir lieu cette année, le discours n'a évoqué qu'une révision de la loi sur les droits de succession.

Par contre, l'accent a été mis sur les coupures dans les dépenses de l'administration publique.



"L'avantage de Trudeau, c'est sa face d'Indien d'Amérique du Nord"

— Marshall McLuhan



TRUDEAU LE BEL INDIEN — Le premier ministre Trudeau reçoit un baiser d'une invitée non identifiée pendant que sa femme surveille la scène. Le tout se passait à Toronto, mercredi dernier lors d'un souper en l'honneur de Mitchell Sharp.

(Téléphoto PC)